



Instructions pour le formulaire W-8BEN-E

(Révision : juillet 2017)

Certificat de statut pour les propriétaires bénéficiaires pour la retenue et la déclaration d'impôts aux États-Unis (Entités)

Les renvois concernent le Code des impôts sauf mention contraire.

Développements futurs

Pour connaître les dernières informations sur les évolutions du formulaire W-8BEN et de ses instructions, par exemple les textes de loi déposés après la publication des instructions, consultez IRS.gov/FormW8BENE.

Nouveautés

FFI limitées et filiales limitées. Les statuts des FFI limitées et des filiales limitées expirent le 31 décembre 2016, et ont été supprimés de ce formulaire et des instructions.

FFI parrainées et NFFE parrainées à reporting direct. À partir du 1^{er} janvier 2017, les FFI parrainées enregistrées comme FFI réputées conformes et comme NFFE parrainées à reporting direct sont tenues d'obtenir leurs propres GIIN à fournir sur ce formulaire, et ne peuvent plus indiquer le GIIN de l'entité parraine. Ce formulaire a été mis à jour pour prendre en compte ces exigences.

FFI non déclarante de type IGA. Ce formulaire et ces instructions ont été mis à jour pour prendre en compte les exigences pour les agents chargés de la retenue afin de documenter les FFI non déclarantes de type IGA dans les règlements du département du Trésor. Ces instructions indiquent également que les FFI non déclarantes de type IGA qui sont des entités parrainées, doivent fournir leur propre GIIN (le cas échéant) et ne doivent pas indiquer le GIIN de l'entité parraine. Voir les instructions pour la Partie XII. De plus, ces instructions énoncent qu'une fiducie d'une fiducie documentée par ses fiduciaires, étant une personne étrangère, doit indiquer le GIIN qu'elle a reçu lorsqu'elle s'est inscrite en tant que FFI participante (y compris une FFI à modèle de reporting 2) ou en tant que FFI à modèle de reporting 1.

Numéros d'identification de contribuables étrangers (TIN). Ces instructions ont été mises à jour pour demander l'indication d'un TIN étranger (sauf dans certains cas) sur ce formulaire pour certains détenteurs de compte étrangers, notamment d'un compte financier géré dans le bureau ou la filiale d'une institution financière américaine. Voir les instructions à la ligne 9b pour connaître les exceptions à cette exigence.

Rappel

Remarque : si vous résidez dans une juridiction soumise à la loi FATCA (loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) partenaire (par ex. : une juridiction IGA de modèle 1 avec réciprocité),

certaines informations sur le compte fiscal peuvent être fournies à votre juridiction de résidence.

Instructions générales

Pour obtenir une définition des termes utilisés dans ces instructions, consultez la Partie *Définitions* ci-après.

Objectif du formulaire

Ce formulaire est utilisé par des entités étrangères pour documenter leurs statuts au titre du chapitre 3 et du chapitre 4, ainsi que d'autres dispositions du code décrites plus loin dans ces instructions.

Les personnes étrangères sont soumises à l'impôt américain au taux de 30 % sur le revenu qu'elles reçoivent de sources américaines, ce revenu pouvant comporter :

- des intérêts (y compris certaines primes d'émission (OID)) ;
 - des dividendes ;
 - des loyers ;
 - des redevances ;
 - des primes ;
 - des rentes ;
 - une rémunération pour des services rendus ou à rendre ;
 - des paiements compensatoires dans une transaction de prêt de titres ;
- ou
- d'autres gains, profits ou revenus fixes ou variables à versements annuels ou périodiques.

Cette taxe est imposée sur le montant brut payé et est généralement retenue à la source conformément à la section 1441 ou 1442. Un paiement est considéré comme effectué, qu'il soit fait directement au propriétaire bénéficiaire ou à une autre personne, comme un intermédiaire, un agent ou une société de personnes, s'il revient au propriétaire bénéficiaire.

De plus, la section 1446 impose à une société de personnes qui exploite un commerce ou une entreprise aux États-Unis de retenir à la source la taxe sur la part distributive du partenaire étranger du revenu imposable directement lié à une activité aux États-Unis de la société de personnes. Généralement, une personne étrangère qui est un partenaire dans une société de personnes qui soumet un formulaire W-8 au titre de la section 1441 ou 1442 satisfera également aux exigences documentaires de la section 1446. Dans certains cas cependant, les exigences documentaires des sections 1441 et 1442 ne correspondent pas à celles de la section 1446. Voir les sections 1.1446-1 à 1.1446-6 des Règlements.

Un agent chargé de la retenue ou un payeur du revenu peut utiliser un formulaire W-8BEN-E correctement rempli pour effectuer le paiement associé à ce formulaire à une personne étrangère bénéficiaire des montants considérés. Le cas échéant, l'agent chargé de la retenue peut utiliser le formulaire W-8BEN-E pour appliquer un taux réduit ou une exonération sur la retenue. Si vous recevez certains types de revenus, vous devez fournir le formulaire W-8BEN-E pour :

- faire valoir que vous êtes le propriétaire bénéficiaire du revenu pour lequel le formulaire W-8BEN-E est fourni, ou un partenaire dans une société de personnes soumise à la section 1446 ; et
- le cas échéant, demander un taux réduit ou une exonération sur la retenue en tant que résident d'un pays étranger avec lequel les États-Unis ont une convention sur l'impôt sur le revenu.

Vous pouvez aussi utiliser le formulaire W-8BEN-E pour identifier un revenu provenant d'un contrat principal notionnel non directement lié à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis, afin de demander une dérogation à l'obligation de reporting sur le formulaire 1042-S. Voir la section 1.1461-1(c)(2)(ii)(F) des Règlements.

Le formulaire W-8BEN-E peut aussi être utilisé pour faire une demande d'exonération de retenue de participation de portefeuille en vertu de la section 881(c). L'exonération de participation de portefeuille ne s'applique pas aux paiements d'intérêt pour lesquels le bénéficiaire est un actionnaire de 10 pour cent du payeur ou des paiements d'intérêt reçus par une société étrangère contrôlée de la part d'une personne associée. Voir les sections 881(c)(3) et 881(c)(5). Une version future de ce formulaire peut exiger que les personnes recevant des paiements d'intérêt en rapport avec ce formulaire identifient toutes les obligations pour lesquelles elles ont une de ces relations interdites.

Vous devrez peut-être aussi soumettre un formulaire W-8BEN-E pour demander une dérogation sur les obligations de reporting domestique sur le formulaire 1099 et sur la retenue d'impôt de réserve (au taux de la retenue d'impôt de réserve de la section 3406) pour certains types de revenus. Les types de revenus concernés sont les suivants :

- revenus de courtage ;
- primes d'émission (OID) à court terme (183 jours ou moins) ;
- intérêts sur dépôts bancaires ;
- intérêts d'origine étrangère, dividendes, loyers ou redevances.

Transmettez le formulaire W-8BEN-E à l'agent chargé de la retenue ou au payeur avant que le revenu ne vous soit payé ou crédité. Le fait de ne pas fournir le formulaire W-8BEN-E en temps utile peut entraîner l'application d'un taux de retenue de 30 % ou du taux de retenue d'impôt de réserve dans certains cas, lorsque vous recevez un paiement pour lequel une retenue d'impôts de réserve s'applique.

En complément des exigences du chapitre 3, le chapitre 4 impose aux agents chargés de la retenue

d'identifier le statut au titre du chapitre 4 des entités qui sont des bénéficiaires recevant des paiements soumis à retenue. Un agent chargé de la retenue peut demander ce formulaire W-8BEN-E pour établir votre statut au titre du chapitre 4 et éviter une retenue au taux de 30 % sur ces paiements.

Le chapitre 4 exige aussi des FFI participantes et de certaines FFI enregistrées et réputées conformes de donner des informations sur leurs détenteurs de compte d'entité afin d'établir leurs statuts au titre du chapitre 4, sans tenir compte du fait que des retenues s'appliquent ou pas à des paiements effectués aux entités. Si vous êtes une entité qui gère un compte auprès d'une FFI, cette dernière peut vous demander de fournir ce formulaire W-8BEN-E pour documenter votre statut au titre du chapitre 4.

Informations complémentaires. Pour des informations et instructions complémentaires à l'agent chargé de la retenue, consultez les Instructions au demandeur sur les formulaires W-8BEN, W-8BEN-E, W-8ECI, W-8EXP et W-8IMY.

Qui doit fournir le formulaire W-8BEN-E ?

Vous devez donner le formulaire W-8BEN-E à l'agent chargé de la retenue ou au payeur si vous êtes une entité étrangère qui reçoit un paiement soumis à retenue de la part d'un agent en charge de la retenue, ou qui reçoit un paiement soumis à retenue au titre du chapitre 3, ou si vous êtes une entité qui gère un compte avec une FFI qui demande ce formulaire.

N'utilisez pas le formulaire W-8BEN-E si :

- Vous êtes une personne américaine (notamment un citoyen américain, un étranger résident ou une entité traitée comme une personne américaine, par exemple une entreprise établie en vertu des lois d'un État). Utilisez dans ce cas le formulaire W-9, Demande de numéro d'identification et de certification de contribuable américain.
- Vous êtes une compagnie d'assurances étrangère qui a choisi, au titre de la section 953(d), d'être considérée comme une personne américaine. Vous devez dans ce cas fournir le formulaire W-9 pour confirmer votre statut américain, même si vous êtes considéré comme une FFI au titre du chapitre 4.
- Vous êtes un étranger non-résident. Utilisez dans ce cas le formulaire W-8BEN, « Certificat de statut d'étranger pour les bénéficiaires effectifs pour la retenue et la déclaration d'impôts aux États-Unis » (Personnes physiques) ou le formulaire 8233 « Exonération sur les revenus provenant de services personnels indépendants (et certains dépendants) exercés par une personne étrangère non-résidente » approprié.
- Vous êtes une entité transparente, une filiale ou une entité de transfert au regard du droit fiscal américain. Cependant, vous pouvez utiliser ce formulaire si vous êtes une entité transparente ou une entité de transfert pour documenter votre statut au titre du chapitre 4 (car vous détenez un compte dans une FFI) ou si vous êtes une entité ignorée ou un associé, pour faire valoir les avantages de la convention car vous êtes une entité hybride assujettie à l'impôt comme un résident au titre

de la convention. Consultez plus loin les *Instructions spécifiques pour les entités hybrides*. Une entité de transfert peut également utiliser ce formulaire pour documenter son statut de bénéficiaire participant au titre de la section 6050W. Si vous êtes une entité transparente avec un unique propriétaire ou une filiale d'une FFI, l'unique propriétaire, s'il s'agit d'une personne étrangère, doit fournir le formulaire W-8BEN ou le formulaire W-8BEN-E (selon le cas). Si l'unique propriétaire est un ressortissant américain, il doit fournir le formulaire W-9. Si vous êtes une société de personnes, vous devez fournir dans ce cas le formulaire W-8IMY, Certificat relatif aux intermédiaires étrangers, aux entités de transfert étrangères, ou à certaines filiales américaines pour la retenue et la déclaration d'impôts aux États-Unis.

- Vous agissez en tant qu'intermédiaire (c'est-à-dire que vous agissez non pas pour votre propre compte, mais pour celui d'autres personnes comme un agent, un représentant ou un dépositaire), un intermédiaire qualifié (notamment un intermédiaire qualifié qui agit en tant que courtier en instruments dérivés) ou un prêteur de titres qualifié (QSL). Vous devez dans ce cas fournir le formulaire W-8IMY.
- Vous recevez un revenu qui provient directement de l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis, sauf si celui-ci vous est attribué via une société de personnes. Fournissez dans ce cas le formulaire W-8ECI, Certificat de personne étrangère déclarant que son revenu provient directement de l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis. Si une partie des revenus concernés par le formulaire W-8BEN-E devient directement dépendante d'une activité aux États-Unis, il s'agit d'un changement de circonstances et le formulaire W-8BEN-E perd sa validité.
- Vous établissez une déclaration pour un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale étrangère d'émission, un organisme étranger exonéré d'impôt, une fondation privée étrangère, ou le gouvernement d'un territoire américain qui fait valoir l'application des sections 115(2), 501(c), 892, 895, ou 1443(b). Vous devez dans ce cas fournir le formulaire W-8EXP, Certificat de gouvernement étranger ou d'autre organisme étranger pour la retenue et la déclaration d'impôts aux États-Unis, pour confirmer votre exonération et votre statut au titre du chapitre 4. Cependant, vous devez fournir le formulaire W-8BEN-E si vous faites valoir les avantages d'une convention, et vous pouvez fournir ce formulaire si vous faites uniquement valoir que vous êtes une personne étrangère exonérée de toute retenue à la source ou si vous documentez votre statut au titre du chapitre 4. À titre d'exemple, une entité étrangère exonérée d'impôt au titre de la section 501(c) recevant des redevances qui ne sont pas exonérées, car elles sont imposables en tant que revenus issus d'une autre activité, mais éligible à un taux réduit de retenue au titre d'un article sur les redevances d'une convention fiscale doit fournir le formulaire W-8BEN-E. Vous devez utiliser le formulaire W-8ECI si vous recevez des revenus directement dépendants (par exemple, des revenus d'activités commerciales qui ne sont pas exonérés au titre d'une section applicable du Code).
- Vous êtes une entité étrangère hybride inversée qui transmet les informations fournies par vos détenteurs

d'intérêts afin de faire valoir les avantages d'une convention en leur nom. Vous devez dans ce cas fournir le formulaire W-8IMY. Une entité étrangère hybride inversée ne doit pas non plus utiliser ce formulaire pour tenter de faire valoir les avantages d'une convention pour son propre compte. Consultez plus loin *Entités étrangères hybrides inversées*.

- Vous êtes une société de personnes ou une fiducie étrangère chargée de la retenue, au sens des sections 1441 et 1442 et des règlements qui les accompagnent. Vous devez dans ce cas fournir le formulaire W-8IMY.
- Vous êtes une société de personnes étrangère ou une fiducie cédante étrangère qui fournit des documents au titre de la section 1446. Vous devez dans ce cas fournir le formulaire W-8IMY et les documents qui l'accompagnent.
- Vous êtes la filiale étrangère d'une institution financière américaine qui est une FFI (autre qu'une filiale intermédiaire qualifiée) au titre d'un IGA applicable de modèle 1. Afin de vous identifier vis-à-vis des agents chargés de la retenue, vous devez soumettre un formulaire W-9 pour confirmer votre statut américain.

Transmission du formulaire W-8BEN-E à l'agent chargé de la retenue. N'envoyez pas le formulaire W-8BEN-E à l'IRS. Vous devez dans ce cas le donner à la personne qui vous le demande. Généralement, il s'agit de la personne qui vous adresse le paiement ou qui crédite votre compte, ou d'une société de personnes qui vous attribue le revenu. Une FFI peut aussi vous demander ce formulaire pour enregistrer le statut de votre compte.

Quand faut-il transmettre le formulaire W-8BEN-E à l'agent chargé de la retenue ? Donnez le formulaire W-8BEN-E à la personne qui le demande avant que le montant du paiement ne vous soit adressé, ne soit crédité à votre compte ou attribué. Si vous ne transmettez pas ce formulaire, l'agent chargé de la retenue est susceptible d'effectuer une retenue au taux de 30 % (au titre des chapitres 3 et 4), au taux de retenue d'impôt de réserve ou au taux applicable dans la section 1446. Si vous recevez plusieurs types de revenu d'un seul agent chargé de la retenue auprès duquel vous faites valoir différents avantages, l'agent chargé de la retenue peut, s'il le souhaite, vous demander de soumettre un formulaire W-8BEN-E pour chaque type de revenu. En général, un formulaire séparé W-8BEN-E doit être donné à chaque agent chargé de la retenue.

Remarque : Si vous partagez le revenu avec une ou plusieurs personnes, le revenu ne sera traité par l'agent chargé de la retenue comme détenu par une personne étrangère et propriétaire bénéficiaire d'un paiement que si le formulaire W-8BEN ou W-8BEN-E (ou tout autre document applicable) est fourni par chacun des propriétaires. Un compte sera considéré comme un compte américain au titre du chapitre 4 par une FFI demandant ce formulaire si l'un des détenteurs de compte est une personne américaine spécifiée ou une entité étrangère de propriété américaine (sauf si le compte échappe par ailleurs au statut de compte américain au titre du chapitre 4).

Changement de circonstances. Si un changement de circonstances rend caduques les informations du

formulaire W-8BEN-E que vous avez soumis au titre du chapitre 3 ou du chapitre 4, vous devez en informer l'agent chargé de la retenue ou l'institution financière chez qui vous détenez un compte dans un délai de 30 jours après le changement de circonstances, en fournissant les informations requises dans la section 1.1471-3(c)(6)(ii)(E)(2) des Règlements. Consultez les sections 1.1441-1(e)(4)(ii)(D) des Règlements pour connaître la définition des changements de circonstances au titre du chapitre 3, et la section 1.1471-3(c)(6)(ii)(E) au titre du chapitre 4.



Pour une FFI qui fait valoir son statut au titre du chapitre 4 sous une IGA applicable, un changement de circonstances inclus également lorsque la juridiction dans laquelle réside ou est établie la FFI (ou la juridiction documentée dans la Partie II du formulaire) fait partie de la liste des juridictions considérées comme ayant un accord intergouvernemental valide et est supprimée de cette liste ou lorsque le statut FATCA de la juridiction est modifié (par ex. : du modèle 2 au modèle 1). La liste des accords est gérée sur www.treasury.gov/resourcecenter/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

Expiration du formulaire W-8BEN-E. Généralement, un formulaire W-8BEN-E est valide au titre des chapitres 3 et 4 à partir de la date de signature du formulaire jusqu'au dernier jour de la troisième année calendaire qui suit l'année de signature, sauf si un changement de circonstances rend caduques les informations du formulaire. Par exemple, un formulaire W-8BEN signé le mardi 30 septembre 2014 reste valide jusqu'au dimanche 31 décembre 2017.

Dans certains cas cependant, un formulaire W-8BEN-E peut rester indéfiniment valide, sous réserve d'un changement de circonstances. Consultez les sections 1.1441-1(e)(4)(ii) et 1.1471-3(c)(6)(ii) des Règlements pour connaître la période de validité au titre des chapitres 3 et 4, respectivement.

Définitions

Détenteur de compte. Un détenteur de compte est généralement la personne listée ou identifiée comme le détenteur ou le propriétaire d'un compte financier. Par exemple, si une société de personnes est listée comme le détenteur ou le propriétaire d'un compte financier, c'est elle qui est le détenteur du compte et non les partenaires de la société. Cependant, un compte qui est détenu par une entité ignorée (autre qu'une entité ignorée qui est traitée comme une FFI au titre du chapitre 4) est considéré comme détenu par le propriétaire unique de l'entité.

Montants soumis à retenue au titre du chapitre 3. Généralement, un montant soumis à retenue au titre du chapitre 3 provient de sources situées aux États-Unis et constitue un revenu fixe ou calculé à des échéances annuelles ou périodiques (FDAP). Les revenus FDAP correspondent à tous les montants inclus dans les revenus bruts, notamment les intérêts (ainsi que les OID), les dividendes, les loyers, les redevances et les rémunérations. Les revenus soumis à retenue au titre du chapitre 3 n'incluent pas les revenus n'étant pas FDAP comme la plupart des biens provenant de la vente de

propriétés (y compris les escomptes du marché et les primes d'options) ainsi que les autres types spécifiques de revenus décrits dans la section 1.1441-2 des Règlements (comme les intérêts sur les dépôts bancaires et les OID de court terme).

Au titre de la section 1446, le montant soumis à retenue est la part du partenaire étranger du revenu imposable directement lié à une activité aux États-Unis de la société de personnes.

Propriétaire bénéficiaire. Pour les paiements autres que ceux pour lesquels un taux réduit ou une exonération sur la retenue est demandé au titre d'une convention sur l'impôt sur le revenu, le propriétaire bénéficiaire du revenu est généralement la personne qui, au regard du droit fiscal américain, doit inclure le paiement dans son revenu brut sur sa déclaration d'impôts. Cependant, une personne n'est pas considérée comme un propriétaire bénéficiaire si elle reçoit le revenu en tant que représentant, agent ou dépositaire, ou si elle n'est qu'un intermédiaire dont la participation à la transaction n'est pas prise en compte. Si les montants payés ne constituent pas un revenu, le propriétaire bénéficiaire est déterminé comme si le paiement était un revenu.

Une société de personnes étrangère, une fiducie simple étrangère ou une fiducie cédante étrangère ne sont pas les bénéficiaires effectifs d'un revenu payé à une société de personnes ou à une fiducie. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu payé à une société de personnes étrangère sont généralement les partenaires de la société, sous réserve que les partenaires ne soient pas eux-mêmes une société de personnes, une fiducie simple étrangère ou une fiducie cédante étrangère, un représentant ou un agent. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu payé à une fiducie simple étrangère (c'est-à-dire une fiducie étrangère telle qu'elle est décrite dans la section 651[a]) sont généralement les bénéficiaires de la fiducie, si le bénéficiaire n'est pas une société de personnes étrangère, une fiducie simple étrangère ou une fiducie cédante étrangère, un représentant ou un agent. Les bénéficiaires effectifs d'un revenu payé à une fiducie cédante étrangère (c'est-à-dire une fiducie étrangère dans laquelle tout ou partie du revenu de la fiducie est traité comme s'il était détenu par le cédant ou une autre personne conformément aux sections 671 à 679) sont considérés comme les propriétaires de la fiducie. Le propriétaire bénéficiaire d'un revenu payé à une fiducie complexe étrangère (c'est-à-dire une fiducie étrangère qui n'est pas une fiducie simple étrangère ou une fiducie cédante étrangère) est la fiducie elle-même.

Au titre de la section 1446, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent pour le propriétaire bénéficiaire, sauf que c'est la fiducie simple étrangère et non le bénéficiaire qui transmet le formulaire à la société de personnes.

Le propriétaire bénéficiaire d'un revenu payé à une succession étrangère est la succession elle-même.

Remarque : le paiement à une société de personnes américaine, une fiducie américaine ou une succession américaine est traité comme un paiement à un bénéficiaire américain qui n'est pas soumis à la retenue de 30 % au titre des chapitres 3 et 4. Une société de personnes, une fiducie ou une succession américaine doit fournir

un formulaire W-9 à l'agent chargé de la retenue. Au titre de la section 1446, une fiducie cédante ou une entité transparente américaine ne doit pas automatiquement fournir un formulaire W-9 à l'agent chargé de la retenue. Il est préférable que le cédant ou l'autre propriétaire fournissent le formulaire approprié à l'agent chargé de la retenue.

Chapitre 3. Chapitre 3 signifie chapitre 3 du Code des impôts (Retenue d'impôt à la source pour les étrangers non-résidents et les entreprises étrangères). Le chapitre 3 contient les sections 1441 à 1464.

Chapitre 4. Chapitre 4 signifie chapitre 4 du Code des impôts (Impôts destinés à rendre obligatoires les déclarations sur certains comptes étrangers). Le chapitre 4 contient les sections 1471 à 1474.

Statut au titre du chapitre 4. Le terme « Statut au titre du chapitre 4 » correspond au statut d'une personne qui est une personne américaine, une personne américaine spécifiée, une personne physique étrangère, une FFI participante, une FFI réputée conforme, un distributeur restreint, un propriétaire bénéficiaire exonéré, une FFI non participante, une institution financière territoriale, une NFFE exclue ou une NFFE passive.

FFI réputée conforme. Au titre de la section 1471(b)(2), certaines FFI sont réputées respecter les règlements du chapitre 4 sans avoir à passer un accord avec l'IRS. Cependant, certaines FFI certifiées conformes sont tenues de s'enregistrer auprès de l'IRS et d'obtenir un GIIN (numéro d'identification d'intermédiaire mondial). Ces FFI sont désignées comme **FFI réputées conformes et enregistrées**. Consultez la section 1.1471-5(f)(1) des Règlements.

Entité transparente. Une entité commerciale qui n'a qu'un seul propriétaire et qui n'est pas une entreprise au sens de la section 301.7701-2(b) des Règlements est ignorée en tant qu'entité séparée de son propriétaire. Généralement, une entité ignorée ne soumet pas ce formulaire W-8BEN-E à un agent chargé de la retenue. C'est le propriétaire d'une telle entité qui fournit les documents appropriés (par exemple, un formulaire W-8BEN-E si le propriétaire est une entité étrangère). Cependant, si une entité ignorée qui reçoit un paiement soumis à retenue est une FFI située en dehors du pays d'établissement du propriétaire unique ou s'il possède son propre GIIN, son propriétaire étranger est tenu de compléter la Partie II du formulaire W-8BEN-E pour documenter le statut au titre du chapitre 4 de l'entité transparente qui reçoit le paiement.

Certaines entités qui sont ignorées par le droit fiscal américain peuvent être considérées comme résidents de la convention au titre des avantages découlant d'une convention fiscale applicable ou peuvent être reconnues comme FFI au titre d'un IGA applicable. Une entité hybride qui fait valoir les avantages d'une convention en son propre nom est tenue de remplir le formulaire W-8BEN-E. Voir plus loin *Entités hybrides* dans *Instructions spéciales*.

Une entité transparente avec un propriétaire américain, ou une entité transparente avec un propriétaire étranger qui n'est pas dans la capacité de remplir la Partie II (par ex. : car elle est dans le même pays que son unique

propriétaire et n'a pas de GIIN) peut fournir ce formulaire à une FFI uniquement dans le but de documenter son statut au titre du chapitre 4. Dans ce cas, l'entité transparente doit remplir la partie I comme si elle était un propriétaire bénéficiaire et ne doit pas remplir la ligne 3.

Compte financier. Un compte financier peut être :

- un compte dépositaire géré par une FFI ;
- un compte de conservation géré par une FFI ;
- des titres de participation ou des intérêts de la dette (autres que les intérêts régulièrement négociés sur un marché boursier bien établi) dans des entités d'investissement et certains centres de trésorerie, holdings ou institutions financières selon la définition de la section 1.1471-5(e) des Règlements ;
- certains contrats d'assurance à valeur de rachat brute ; et
- des contrats de rente.

Au titre du chapitre 4, des dérogations sont accordées à certains comptes comme les comptes d'épargne fiscalement favorisés, les contrats d'assurance-vie temporaires, les comptes détenus par des successions, les comptes séquestres et certains contrats de rente. Ces dérogations sont soumises à certaines conditions. Consultez la section 1.1471-5(b)(2) des Règlements. Les comptes peuvent aussi ne pas être considérés comme des comptes financiers au titre d'un IGA (accord intergouvernemental) applicable.

Institution financière. Une institution financière désigne généralement une entité qui est un établissement dépositaire, un établissement de conservation, une entité d'investissement ou une compagnie d'assurances (ou la holding d'une compagnie d'assurances) qui émet des contrats d'assurance à valeur de rachat brute ou des contrats de rente. Consultez la section 1.1471-5(e) des Règlements.

Une entité d'investissement, établie dans un territoire, qui n'est pas aussi un établissement dépositaire, un établissement de conservation ou une compagnie d'assurances spécifiée n'est pas considérée comme une institution financière. Il s'agit en l'occurrence d'une NFFE territoriale. Si une telle entité ne peut prétendre au titre d'une NFFE exclue comme défini dans la section 1.1472-1(c)(1) des Règlements (y compris une NFFE territoriale exclue), elle doit révéler le nom de ses propriétaires américains significatifs en utilisant cette définition (en appliquant le seuil de 10 %) au titre de la section 1.1473-1(b)(1) des Règlements.

Institution financière étrangère (FFI). Une institution financière étrangère (FFI) désigne une entité étrangère qui est une institution financière.

Entité fiscalement transparente. Une entité est considérée comme fiscalement transparente pour un élément de revenu pour lequel les avantages d'une convention sont demandés, sous réserve que les détenteurs d'intérêts dans l'entité prennent en compte séparément, de façon courante, leur part de l'élément de revenu payé à l'entité, qu'il soit ou non distribué, et qu'ils caractérisent les éléments de revenu comme s'ils étaient réalisés directement à partir des sources de revenus de l'entité. Par exemple, les sociétés de personnes, les

fonds fiduciaires communs, les fiducies simples ou les fiducies cédantes sont généralement considérés comme fiscalement transparents pour les éléments de revenus qu'ils reçoivent.

Entité de transfert. Une entité de transfert est une société de personnes étrangère (autre qu'une société de personnes étrangère chargée de la retenue), une fiducie simple ou une fiducie cédante étrangère (autre qu'une fiducie étrangère chargée de la retenue) ou, pour les paiements pour lesquels un taux réduit ou une exonération sur la retenue est demandé au titre d'une convention sur l'impôt sur le revenu, toute entité sous réserve que celle-ci soit considérée comme fiscalement transparente pour ce qui concerne les paiements dans la juridiction d'un détenteur d'intérêts.

Personne étrangère. Une personne étrangère correspond à une entreprise étrangère, une société de personnes étrangère, une fiducie étrangère, une succession étrangère et toute autre personne qui n'est pas une personne américaine. Elle correspond aussi à la filiale ou au bureau étranger d'une institution financière américaine ou d'un organisme de compensation américain si la filiale étrangère est un intermédiaire qualifié. En général, un paiement à une filiale américaine d'une personne étrangère est un paiement à une personne étrangère.

GIIN. Le terme GIIN désigne un numéro d'identification intermédiaire mondial. Un GIIN est un numéro d'identification affecté à une entité qui s'est enregistrée auprès de l'IRS au titre du chapitre 4.

Entité hybride. Une entité hybride désigne une personne morale qui est considérée comme fiscalement transparente en ce qui concerne son statut vis-à-vis du Code, mais qui n'est pas fiscalement transparente dans un pays avec lequel les États-Unis ont signé une convention sur l'impôt sur le revenu. Le statut d'entité hybride permet de faire valoir les avantages d'une convention. Une entité hybride est tenue d'indiquer son statut au titre du chapitre 4 si elle reçoit un paiement soumis à retenue.

Accord intergouvernemental (IGA). Un accord intergouvernemental (IGA) correspond à un IGA de modèle 1 ou 2. Pour obtenir la liste des juridictions bénéficiant d'un IGA applicable de modèle 1 ou 2, voir www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCA-Archive.aspx.

Un **IGA de modèle 1** correspond à un accord entre les États-Unis ou le département du Trésor et un gouvernement étranger ou une ou plusieurs de ses agences afin de mettre en œuvre la FATCA (Loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) ; cet accord induit la remise de rapports par les FFI à ce gouvernement étranger ou à ses agences, permettant ainsi l'échange automatique des informations déclarées avec l'IRS. Une FFI située dans une juridiction IGA de modèle 1 qui effectue un reporting sur les comptes auprès du gouvernement de la juridiction s'appelle une **FFI à modèle de reporting 1**.

Un **IGA de modèle 2** correspond à un accord entre les États-Unis ou le département du Trésor et un gouvernement étranger ou une ou plusieurs de ses agences afin de mettre en œuvre la FATCA (Loi relative au

respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers) ; cet accord induit la remise de rapports par les FFI directement à l'IRS conformément aux exigences d'un accord FFI et aussi l'échange d'informations entre ce gouvernement étranger ou ses agences et l'IRS. Une FFI située dans une juridiction IGA de modèle 2 qui a signé un accord FFI en ce qui concerne une filiale est une FFI participante, mais elle peut être désignée par **FFI à modèle de reporting 2**.

Le terme **FFI déclarante de type IGA** correspond aux FFI déclarantes de modèle 1 et de modèle 2.

FFI non participante. Une FFI non participante correspond à une FFI qui n'est pas une FFI participante, une FFI réputée conforme ou un propriétaire bénéficiaire exonéré.

FFI non déclarante de type IGA. Une FFI non déclarante de type IGA est une FFI qui est résidente de, située ou établie dans une juridiction d'IGA de modèle 1 ou 2 qui satisfait aux exigences :

- d'une institution financière non déclarante décrite dans une catégorie spécifique dans l'annexe II de l'IGA de modèle 1 ou 2 ;
- d'une FFI enregistrée réputée conforme selon la description des sections 1.1471-5(f)(1)(i)(A) à (F) des Règlements ;
- d'une FFI certifiée et réputée conforme selon la description des sections 1.1471-5(f)(2)(i) à (v) des Règlements ; ou
- d'un propriétaire bénéficiaire exonéré selon la description de la section 1.1471-6 des Règlements.

FFI participante. Une FFI participante est une FFI qui accepte de respecter les termes d'un accord FFI pour ce qui concerne toutes les filiales de la FFI, autres qu'une filiale étant une FFI à modèle de reporting 1 ou une filiale américaine. Le terme « FFI participante » englobe aussi une FFI à modèle de reporting 2 et une filiale QI d'une institution financière américaine, sauf si cette filiale est une FFI à modèle de reporting 1.

Bénéficiaire participant. Un bénéficiaire participant désigne toute personne qui accepte les cartes de paiement comme moyen de paiement ou qui accepte le paiement d'un organisme de règlement tiers suite à une transaction avec un tiers sur un réseau au titre de la section 6050W.

Bénéficiaire. Un bénéficiaire est généralement la personne qui reçoit un paiement, même si cette personne n'est pas le propriétaire bénéficiaire. Pour un paiement effectué sur un compte financier, le bénéficiaire est généralement le détenteur du compte financier. Voir les sections 1.1441-1(b)(2) et 1.1471-3(a)(3) des Règlements.

Entité de règlement (PSE). Une entité de règlement est une entité qui affine des commerçants ou un organisme de règlement tiers. Au titre de la section 6050W, une PSE est généralement tenue de rendre compte des paiements effectués en règlement de transactions sur des cartes de paiement ou de transactions effectuées avec des tiers sur les réseaux. Cependant, une PSE n'est pas tenue de rendre compte des paiements effectués à un propriétaire bénéficiaire enregistré comme étranger avec le formulaire W-8 applicable.

Intermédiaire qualifié (QI). Un intermédiaire qualifié (QI) est une personne qui est une partie à un accord avec l'IRS et qui est décrite dans la section 1.1441-1(e)(5)(iii) des Règlements. Un **courtier d'instruments dérivés (QDD)** est un QI qui a accepté certaines exigences en matière de déclaration et de retenue en vertu de la section 1.1441-1(e)(6).

Détenteur de compte non coopératif. Un détenteur de compte non coopératif correspond à une entité (autre qu'une entité qui doit être considérée comme une FFI non participante) qui ne répond pas à une demande d'une FFI qui gère le compte, cette demande visant à obtenir des documents et des informations pour définir si le compte est un compte américain. Voir section 1.1471-5(g) des Règlements.

Entité hybride inversée. Une entité hybride inversée désigne une personne morale (pas une personne physique) qui n'est pas fiscalement transparente au regard du droit fiscal américain, mais qui est fiscalement transparente dans un pays avec lequel les États-Unis ont signé une convention sur l'impôt sur le revenu. Consultez le formulaire W-8IMY et les instructions qui l'accompagnent pour obtenir des informations sur une entité hybride inversée faisant valoir les avantages d'une convention au nom de ses propriétaires.

Personne américaine spécifiée. Une personne américaine spécifiée correspond à toute personne américaine autre qu'une personne identifiée dans la section 1.1473-1(c) des Règlements.

Propriétaire américain significatif. Un propriétaire américain significatif [selon la définition de la section 1.1473-1(b) des Règlements] correspond à toute personne américaine qui :

- détient, directement ou indirectement, plus de 10 % (des droits de vote ou de la valeur) des actions d'une entreprise étrangère ;
- détient, directement ou indirectement, plus de 10 % des profits ou des participations au capital dans une société de personnes étrangère ;
- est considérée comme le propriétaire d'une portion quelconque d'une fiducie étrangère au titre des sections 671 à 679 ; ou
- détient, directement ou indirectement, un intérêt bénéficiaire dans une fiducie supérieur à 10 %.

Personne américaine. Une personne américaine est définie dans la section 7701(a) (30) et comprend les sociétés de personnes, les entreprises et les fiducies domestiques.



Certaines compagnies d'assurance étrangères qui émettent des rentes ou des contrats d'assurance à valeur de rachat brute et qui choisissent d'être considérées comme une personne américaine sur le plan fiscal, mais qui ne sont pas autorisées à avoir des activités aux États-Unis, sont considérées comme des FFI au titre du chapitre 4. Pour pouvoir fournir à un agent chargé de la retenue les documents relatifs aux chapitres 3 et 4, une compagnie d'assurances de ce type est cependant autorisée à utiliser le formulaire W-9 pour confirmer son statut en tant que personne américaine. De même, la filiale étrangère d'une institution financière américaine

(autre qu'une filiale qui opère en tant qu'intermédiaire qualifié) considérée comme une FFI au titre d'un IGA applicable est autorisée à utiliser le formulaire W-9 pour confirmer son statut de personne américaine au titre des chapitres 3 et 4.

Paiement soumis à retenue. Un paiement soumis à retenue est défini dans la section 1.1473-1(a) des Règlements. Pour les exceptions applicables à la définition d'un paiement soumis à retenue, consultez la section 1.1473-1(a)(4) des Règlements (par exemple, certains paiements non financiers).

Agent chargé de la retenue. Une personne, qu'elle soit d'origine américaine ou étrangère, qui contrôle, reçoit, détient, collecte ou paye un revenu FDAP d'origine américaine soumis aux retenues du chapitre 3 ou 4 est un agent chargé de la retenue. L'agent chargé de la retenue peut être un individu, une entreprise, une société de personnes, une fiducie, une association ou toute autre entité, y compris (mais sans limitation) tout intermédiaire étranger, toute société de personnes étrangère, ou toute filiale américaine de certaines banques et compagnies d'assurance étrangères.

Au titre de la section 1446, l'agent chargé de la retenue est la société de personnes qui exploite un commerce ou une entreprise aux États-Unis. Pour une société de personnes cotée en Bourse, l'agent chargé de la retenue peut être la société de personnes, un représentant détenant une participation pour le compte d'une personne étrangère, ou les deux. Consultez les sections 1.1446-1 à 1.1446-6 des Règlements.

Instructions spécifiques

Partie I – Identification du propriétaire bénéficiaire

Ligne 1. Inscrivez votre nom. Si vous êtes une entité ou une filiale ignorée, n'inscrivez pas ici votre nom de société. Vous devez dans ce cas inscrire le nom légal de votre propriétaire (ou, si vous êtes une filiale, l'entité dont vous faites partie) (à travers plusieurs entités transparentes le cas échéant). Si vous êtes une entité ignorée qui est une entité hybride faisant valoir les avantages d'une convention, consultez cependant *Entités hybrides* dans *Instructions spéciales* plus loin.



Si vous êtes un détenteur de compte fournissant ce formulaire à une FFI uniquement pour documenter votre statut de détenteur de compte, et si vous ne percevez pas de paiement soumis à retenue ou de montant à déclarer (selon la définition de la section 1.1441-1(e)(3)(vi) des Règlements), vous devez remplir la Partie I en remplaçant les références au « propriétaire bénéficiaire » par « détenteur de compte ».



Le détenteur nommé du compte n'est pas toujours le détenteur du compte au titre du chapitre 4. Consultez Définitions précédemment, ou pour un compte géré par une FFI couverte par un IGA de modèle 1 ou 2 relatif à ce compte, la définition d'un détenteur de compte dans un IGA applicable pour déterminer si vous êtes détenteur du compte. Si vous détenez un compte

dans une FFI et n'êtes pas sûr si la définition de « détenteur de compte » sous un IGA est applicable à votre cas, consultez la FFI qui demande ce formulaire.

Ligne 2. Si vous êtes une société, inscrivez votre pays d'enregistrement. Si vous êtes un autre type d'entité, inscrivez le pays dont les lois réglementent votre création, votre organisation ou votre gérance.

Ligne 3. Si vous êtes une entité transparente recevant un paiement soumis à retenue, inscrivez votre nom sur la ligne 3 si : 1) vous vous êtes enregistré auprès de l'IRS et avez obtenu un GIIN associé à la raison sociale de l'entité ignorée ; 2) êtes une FFI à modèle de reporting 1 ou une FFI à modèle de reporting 2 ; et 3) vous n'êtes pas une entité hybride utilisant ce formulaire pour faire valoir les avantages d'une convention.



Même si vous n'êtes pas tenu d'indiquer la raison sociale de l'entité transparente, vous pouvez souhaiter informer l'agent chargé de la retenue que vous êtes une entité transparente recevant un paiement ou gérant un compte en indiquant le nom de l'entité transparente à la ligne 10. Si vous souhaitez signaler le nom d'une entité transparente détenant un compte avec l'agent chargé de la retenue demandant ce formulaire pour information uniquement (c'est-à-dire que l'entité transparente n'est pas signalée à la ligne 1 ou dans la Partie II de ce formulaire), vous pouvez indiquer le nom de l'entité transparente sur la ligne 3.

Ligne 4. Cochez la case qui s'applique. En cochant une case, vous confirmez que vous remplissez les conditions pour la classification indiquée. Vous devez cocher la case qui correspond à votre classification (par exemple, entreprise, société de personnes, fiducie, succession, etc.) au titre des principes fiscaux américains (et non au titre du droit du pays de la convention). Si vous fournissez le formulaire W-8BEN-E à une FFI uniquement pour documenter votre statut de détenteur d'un compte géré par une FFI au titre du chapitre 4, vous n'avez pas à compléter la ligne 4.

Si vous êtes une société de personnes, une entité ignorée, une fiducie simple ou une fiducie cédante recevant un paiement pour lequel cette entité fait valoir les avantages d'une convention, vous devez cocher la case « Société de personnes », « Entité ignorée », « Fiducie simple » ou « Fiducie cédante ». Dans un tel cas, vous devez aussi cocher la case « oui » pour indiquer que vous êtes une entité hybride faisant valoir les avantages d'une convention. Vous pouvez cocher la case « non » uniquement si (1) vous êtes une entité transparente, un associé, une fiducie simple ou une fiducie cédante et que vous utilisez ce formulaire uniquement pour documenter votre statut de détenteur de compte dans une FFI et si ce formulaire n'est pas associé à un paiement soumis à retenue ou un montant à déclarer ou (2) vous utilisez ce formulaire uniquement dans le but de documenter votre statut en tant que bénéficiaire participant au titre de la section 6050W. Dans ce cas, vous ne devez pas remplir la ligne 4. Cependant, vous devez cocher la case « non » si vous choisissez de remplir la ligne 4. Vous pouvez également utiliser le formulaire W-8IMY pour documenter votre statut de détenteur de compte dans une FFI.



Seules les entités qui sont exonérées d'impôt au titre de la section 501(c) doivent cocher la case « Organisme exonéré d'impôt » au titre de la ligne 4. Ces organismes doivent uniquement utiliser le formulaire W-8BEN-E s'ils font valoir un taux réduit de retenue au titre d'une convention sur l'impôt sur le revenu ou d'une exception au code autre que la section 501(c), ou s'ils utilisent ce formulaire uniquement dans le but de documenter leur statut de détenteur de compte auprès d'une FFI. Cependant, si vous êtes une fondation privée, vous devez cocher la case « Fondation privée » plutôt que la case « Organisme exonéré d'impôt ».

Ligne 5. Cochez la case qui s'applique à votre statut au titre du chapitre 4. Vous n'êtes tenu de justifier votre statut au titre du chapitre 4 sur ce formulaire que si vous êtes bénéficiaire d'un paiement soumis à retenue ou si vous documentez le statut d'un compte financier que vous détenez auprès d'une FFI qui demande ce formulaire. En cochant une case de cette ligne, vous confirmez que vous remplissez les conditions pour cette classification dans votre pays de résidence.



Pour la plupart des statuts relatifs au chapitre 4, vous êtes tenu de remplir une partie supplémentaire de ce formulaire qui certifie que vous remplissez les conditions du statut indiqué sur la ligne 5. Remplissez la partie nécessaire de ce formulaire avant de le signer et de le transmettre à l'agent chargé de la retenue. Consultez plus loin Entités fournissant des certifications au titre d'un IGA applicable dans Instructions spéciales.

FFI couvertes par un IGA et entités liées

Une FFI déclarante de type IGA qui réside dans ou qui est constituée en vertu des lois d'une juridiction couverte par un IGA de modèle 1 doit cocher « FFI à modèle de reporting 1 ». Une FFI déclarante qui réside dans ou qui est constituée en vertu des lois d'une juridiction couverte par un IGA de modèle 2 doit cocher « FFI à modèle de reporting 2 ». Si vous êtes considéré comme une FFI réputée conforme et enregistrée au titre d'un IGA applicable, vous devez cocher « FFI non déclarante de type IGA » plutôt que « FFI réputée conforme et enregistrée » et indiquer votre GIIN.

De manière générale, si vous êtes considéré comme une FFI non déclarante au titre d'un IGA, vous devez cocher « FFI non déclarante de type IGA » même si vous remplissez les critères pour le statut de réputée conforme ou que vous êtes un propriétaire bénéficiaire exonéré au titre des règlements du chapitre 4. Dans un tel cas, vous n'avez pas besoin de cocher votre statut applicable au titre des règlements, mais vous devez fournir votre GIIN à la ligne 9, le cas échéant. Si vous êtes une FFI documentée par le propriétaire qui est considérée comme une FFI non déclarante au titre d'un IGA applicable doit cocher la case « FFI documentée par le propriétaire » et remplir la Partie X.

Une FFI qui est liée à une FFI déclarante de type IGA et qui est considérée comme une FFI non participante dans son pays de résidence doit cocher « FFI non participante » à la ligne 5.

Si vous êtes une FFI dans une juridiction considérée comme ayant un IGA valide, vous ne devez pas cocher « FFI participante » mais plutôt « FFI déclarante de modèle 1 » ou « FFI déclarante de modèle 2 », selon le cas. Consultez www.treasury.gov/resource-center/tax-policy/treaties/Pages/FATCAArchive.aspx pour connaître la liste des juridictions considérées comme ayant un IGA en application.

Organismes à but non lucratif couverts par un IGA

Si vous êtes une entité à but non lucratif qui est constituée et gérée dans une juridiction considérée comme ayant un IGA en application, et qui correspond à la définition d'une « NFFE active » au titre de l'annexe I de l'IGA applicable, vous ne devez pas cocher la case sur la ligne 5 si vous fournissez ce formulaire à une FFI pour documenter votre statut de détenteur de compte. Vous devez dans ce cas fournir une certification de votre statut au titre de l'IGA. Consultez plus loin *Entités fournissant des certifications au titre d'un IGA applicable* dans *Instructions spéciales*.

Un compte qui n'est pas financier

Si vous fournissez ce formulaire pour documenter un compte que vous détenez auprès d'une institution financière étrangère qui n'est pas un compte financier au titre de la section 1.1471-5(b)(2) des Règlements, cochez la case « Compte qui n'est pas financier » à la ligne 5.

Ligne 6. Inscrivez l'adresse de résidence permanente de l'entité identifiée dans la ligne 1. Votre adresse de résidence permanente est celle du pays dont vous déclarez être le résident au titre de l'impôt sur le revenu. Si vous remettez le formulaire W-8BEN-E pour demander un taux réduit ou une exonération de retenue au titre d'une convention sur l'impôt sur le revenu, vous devez déterminer votre lieu de résidence selon les règles prévues par la convention. N'inscrivez pas l'adresse d'une institution financière (sauf si vous êtes une institution financière qui fournit sa propre adresse), une adresse postale ou une adresse utilisée uniquement pour la transmission du courrier, sauf s'il s'agit de la seule adresse que vous utilisez et que celle-ci apparaît dans les documents officiels de votre organisme (c'est-à-dire, s'il s'agit de votre adresse enregistrée). Si vous n'avez aucune résidence fiscale, votre adresse de résidence permanente est celle de votre bureau principal.

Ligne 7. Inscrivez votre adresse postale uniquement si elle est différente de celle de la ligne 6.

Ligne 8. Inscrivez votre numéro d'identification d'employeur américain (EIN). Un EIN est un numéro d'identification de contribuable américain (TIN) pour les entités. Si vous ne possédez pas de EIN américain, demandez-en un sur le formulaire SS-4, Demande de numéro d'identification d'employeur, si vous êtes tenu d'obtenir un TIN américain.

Un partenaire d'une société de personnes exploitant un commerce ou une entreprise aux États-Unis recevra vraisemblablement un revenu imposable directement lié à cette activité. Le partenaire doit remplir une déclaration d'impôt sur le revenu au niveau fédéral des États-Unis et doit avoir un TIN.

Vous devez inscrire un TIN américain dans les cas suivants :

- si vous demandez une exonération sur les retenues au titre de la section 871(f) pour certaines rentes reçues dans le cadre de plans qualifiés, ou
- si vous faites valoir des avantages au titre d'une convention sur l'impôt sur le revenu et vous n'avez pas indiqué un TIN étranger sur la ligne 9b.

Cependant, vous n'êtes pas tenu d'indiquer un TIN pour faire valoir les avantages d'une convention sur les éléments de revenus suivants :

- dividendes et intérêts sur des actions et des titres de créances qui sont négociés activement ;
- dividendes provenant de titres rachetables émis par une société d'investissement enregistrée au titre de l'Investment Company Act (Loi sur les sociétés d'investissement) de 1940 (fonds mutuel) ;
- dividendes, intérêts ou redevances provenant d'unités d'intérêts bénéficiaires dans une fiducie d'investissement à participation unitaire qui sont (ou qui étaient au moment de leur émission) offertes au public et sont enregistrées auprès de la SEC au titre du Securities Act (Loi sur les valeurs mobilières) de 1933 ; et
- revenus liés à des prêts pour l'un quelconque des titres ci-dessus.

Reportez-vous à l'article 1.1441-1(e)(4)(vii) des Règlements pour savoir dans quels cas vous devez fournir un TIN américain.



Si vous avez besoin d'un EIN, nous vous recommandons d'en demander un en ligne plutôt que de soumettre un formulaire papier SS-4. Pour plus d'informations, visitez IRS.gov/EIN.

Ligne 9a. Si vous êtes une FFI participante, une FFI enregistrée réputée conforme (y compris une FFI parrainée décrite dans les règlements du département du Trésor), une FFI déclarante de modèle 1 ou 2, une NFFE à déclaration directe, une fiducie d'une fiducie documentée par ses fiduciaires étant une personne étrangère fournissant ce formulaire à la fiducie ou une NFFE parrainée à déclaration directe, vous devez inscrire votre GIIN (à l'égard de votre pays de résidence) à la ligne 9a. Si vous êtes une fiducie d'une fiducie documentée par ses fiduciaires et si vous êtes une personne étrangère, vous devez indiquer le GIIN que vous avez reçu lorsque vous vous êtes inscrit en tant que FFI participante ou en tant que FFI déclarante de modèle 1. Si c'est votre filiale qui reçoit le paiement, et qu'elle doit être identifiée dans la Partie II, vous n'êtes pas tenu d'indiquer un GIIN sur la ligne 9a. Vous devez fournir dans ce cas le GIIN de votre filiale (le cas échéant) sur la ligne 13.

Vous devez fournir votre GIIN sur la ligne 9 si vous êtes une FFI non déclarante de type IGA (1) considérée comme enregistrée réputée conforme en vertu de l'annexe II au titre d'un IGA applicable de modèle 2 ou (2) comme une FFI enregistrée réputée conforme au titre de la section 1.1471-5(f)(1) des Règlements.



Si vous êtes en train de vous faire enregistrer auprès de l'IRS en tant que FFI participante, FFI réputée conforme et enregistrée (y compris une FFI parrainée), FFI déclarante de modèle 1, FFI déclarante

de modèle 2, NFFE à reporting direct, NFFE parrainée à reporting direct ou FFI non déclarante de type IGA, mais que vous n'avez pas encore reçu un GIIN, vous pouvez remplir cette ligne en écrivant « demandé ». Cependant, la personne qui vous demande ce formulaire doit recevoir et vérifier votre GIIN dans un délai de 90 jours.

Ligne 9b. Si vous fournissez le formulaire W-8BEN-E pour justifier de votre qualité de détenteur de compte et enregistrer un compte financier (selon la définition de la section 1.1471-5(b) des Règlements) que vous détenez dans le bureau américain d'une institution financière (y compris une filiale américaine d'une FFI) et si vous percevez un revenu en provenance d'une source aux États-Unis à déclarer au formulaire 1042-S associé à ce formulaire, vous **devez** fournir le TIN que vous a délivré la juridiction dans laquelle vous êtes un résident fiscal figurant à la ligne 6, sauf si :

- vous n'avez pas reçu de TIN (y compris si votre juridiction ne délivre pas de TIN), ou si
- vous vous êtes correctement identifié en tant que gouvernement, banque centrale d'émission ou organisme international sur la ligne 4, ou si vous êtes résident d'un territoire américain.

Si vous fournissez ce formulaire pour faire enregistrer un compte financier décrit ci-avant mais que vous n'indiquez aucun TIN à la ligne 9b, et que vous n'êtes pas un gouvernement, une banque centrale d'émission, un organisme international ou un résident d'un territoire américain, vous devez expliquer à l'agent chargé de la retenue la raison pour laquelle vous n'avez pas reçu de TIN. Dans ce cadre, une explication est une déclaration indiquant que vous n'êtes pas tenu légalement d'obtenir un TIN dans votre juridiction de résidence fiscale. L'explication peut être rédigée soit à la ligne 9b, soit dans les marges du formulaire, soit encore sur une feuille séparée qui sera jointe à ce formulaire. Si vous rédigez l'explication sur la ligne 9b, vous pouvez vous contenter de la formule « not legally required » (« non obligatoire d'un point de vue légal »). N'écrivez pas « non applicable ».

De plus, si vous n'utilisez pas ce formulaire pour enregistrer un compte financier décrit ci-dessus, vous pouvez fournir le TIN qui vous a été délivré par votre juridiction de résidence fiscale identifiée sur la ligne 9b afin de faire valoir les avantages d'une convention (plutôt que de fournir un TIN américain sur la ligne 6b, le cas échéant).

 **Les lignes 9a et 9b doivent contenir le GIIN et le TIN étranger selon le cas. Vous devez peut-être utiliser une police plus petite pour remplir le formulaire. Si le GIIN et le TIN étranger ne rentrent pas dans le champ prévu, vous pouvez les indiquer ailleurs sur le formulaire ou sur une feuille annexe, du moment que le GIIN et le TIN étranger sont clairement lisibles et fournis au titre des lignes 9a et 9b respectivement. Par exemple, un GIIN écrit à la main en dehors de la ligne 9a indiqué par une flèche est une manière correcte d'indiquer son GIIN.**

Ligne 10. Cette ligne peut être utilisée par vous ou par l'agent chargé de la retenue ou par la FFI en vue d'inclure toutes les informations de référence nécessaires à l'agent ou à la FFI chargé(e) de la retenue pour documenter le propriétaire bénéficiaire. Par exemple, les agents chargés

de la retenue qui sont tenus d'associer le formulaire W-8BEN-E à un formulaire particulier W-8IMY peuvent souhaiter utiliser la ligne 10 pour un numéro ou un code de référence qui permet de clarifier l'association. Vous pouvez aussi vouloir utiliser la ligne 10 pour indiquer le numéro du compte pour lequel vous fournissez le formulaire. Si vous êtes l'unique propriétaire d'une entité transparente, vous pouvez utiliser la ligne 10 pour informer l'agent chargé de la retenue que le compte sur lequel un paiement est effectué ou crédité est au nom de l'entité transparente (sauf si le nom de l'entité transparente doit être indiqué sur la ligne 3).

Vous pouvez aussi utiliser la ligne 10 pour identifier un revenu provenant d'un contrat principal notionnel non directement lié à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis.

Partie II – Entité ou filiale ignorées recevant le paiement

Remplissez la Partie II pour une entité transparente qui a son propre GIIN et qui reçoit un paiement soumis à retenue, ou pour une filiale (y compris une branche qui est une entité transparente qui ne possède pas de GIIN) opérant dans une autre juridiction que le pays de résidence indiqué à la ligne 2. Par exemple, supposons que ABC Co., qui est une FFI participante résidant dans un pays A, opère à travers une filiale située dans un pays B (qui est une juridiction avec un IGA de modèle 1), et que la filiale est considérée comme une FFI déclarante de modèle 1 selon les conditions de l'IGA de modèle 1 du pays B. ABC Co. ne doit pas inscrire son GIIN sur la ligne 9, et la filiale du pays B doit remplir cette Partie II en s'identifiant comme une FFI déclarante de type IGA de modèle 1 et indiquer son GIIN sur la ligne 13. Si la filiale du pays B recevant le paiement est une entité transparente, vous devrez peut-être indiquer sa raison sociale sur la ligne 3.



Si l'entité transparente qui reçoit un paiement soumis à la retenue possède son propre GIIN, la Partie II doit être remplie, peu importe si elle se trouve dans le même pays que l'unique propriétaire indiqué dans la Partie I.

Si plusieurs de vos filiales/entités transparentes reçoivent des paiements de la part du même agent chargé de la retenue, et si les informations de la Partie I sont identiques pour chaque filiale/entité transparente recevant les paiements, un agent chargé de la retenue peut accepter que vous remettiez un seul formulaire W-8BEN-E avec un échéancier joint. Le formulaire devra inclure toutes les informations de la Partie II pour chaque filiale/entité transparente plutôt que des formulaires séparés W-8BEN-E afin d'identifier chaque filiale/entité transparente recevant des paiements associés au formulaire et une allocation du paiement à chaque filiale/entité transparente.

Ligne 11. Cochez la case qui s'applique. Si aucune case ne s'applique à l'entité transparente, vous n'avez pas à compléter cette partie. Si vous cochez FFI déclarante de modèle 1, FFI déclarante de modèle 2 ou FFI participante, vous devez compléter la ligne 13 (voir ci-dessous). Si vous êtes une filiale d'une FFI déclarante de type IGA qui

ne peut pas satisfaire aux exigences d'un IGA applicable ou aux règlements du chapitre 4 (une entité liée), vous devez cocher « Filiale considérée comme une FFI non participante ».

Ligne 12. Inscrivez l'adresse de la filiale ou de l'entité transparente.

Ligne 13. Si vous êtes une FFI déclarante de modèle 1, une FFI déclarante de modèle 2, ou une FFI participante, vous devez inscrire à la ligne 13 le GIIN de votre filiale qui reçoit le paiement. Si vous êtes une entité transparente qui a rempli la Partie I, ligne 3, de ce formulaire et que vous recevez des paiements liés à ce formulaire, inscrivez votre GIIN. N'inscrivez pas votre GIIN sur la ligne 9. Si vous êtes une filiale américaine, inscrivez un GIIN applicable à n'importe quelle autre filiale de la FFI (y compris dans son pays de résidence).



Si vous êtes en train de faire enregistrer votre filiale auprès de l'IRS mais que vous n'avez pas encore reçu un GIIN, vous pouvez remplir cette ligne en écrivant « demandé ». Cependant, la personne qui vous demande ce formulaire doit recevoir et vérifier votre GIIN dans un délai de 90 jours.

Partie III – Demande d'octroi des avantages découlant d'une convention fiscale

Ligne 14a. Si vous demandez un taux réduit ou une exonération de retenue au titre d'une convention sur l'impôt sur le revenu, vous devez indiquer le pays où vous êtes résident au titre de la convention sur l'impôt sur le revenu et cocher la case pour certifier que vous résidez dans ce pays.

Ligne 14b. Si vous demandez un taux réduit ou une exonération de retenue au titre d'une convention sur l'impôt sur le revenu, vous devez cocher la case pour certifier que :

- vous réalisez l'élément de revenu pour lequel les avantages de la convention sont réclamés, et
- vous respectez les dispositions de la convention sur la limitation des avantages, le cas échéant.

Un élément de revenu peut être perçu soit par l'entité recevant l'élément de revenu, soit par les détenteurs d'intérêts dans l'entité, soit, dans certaines circonstances, par les deux. Un élément de revenu payé à une entité est considéré comme perçu par l'entité uniquement si l'entité n'est pas fiscalement transparente en vertu des lois de la juridiction de l'entité pour ce qui concerne l'élément de revenu. Un élément de revenu payé à une entité sera considéré comme perçu par le détenteur d'intérêts dans l'entité uniquement si :

- le détenteur d'intérêt n'est pas fiscalement transparent dans sa juridiction pour ce qui concerne l'élément de revenu, et
- l'entité est considérée comme fiscalement transparente en vertu des lois de la juridiction du détenteur d'intérêts pour ce qui concerne l'élément de revenu. Un élément de revenu lié directement à un type d'entité spécifiquement identifiée dans une convention comme étant résidente de la juridiction de la convention est considéré comme perçu par un résident de la juridiction de cette convention.

Dispositions de la limitation des avantages de la convention. Si vous êtes résident d'un pays étranger qui fait partie d'une convention sur l'impôt sur le revenu avec les États-Unis contenant un article sur la limitation des avantages, vous devez cocher une des cases à la ligne 14b. Vous devez cocher une case uniquement si l'article sur la limitation des avantages de cette convention inclut une disposition correspondant à la case pour laquelle vous comptez faire valoir les avantages de la convention. Une convention en particulier n'inclut pas forcément tous les critères correspondants à chaque case. Par exemple, « Entreprise qui répond au critère d'avantages dérivés » n'est généralement pas disponible pour une entreprise résidant dans un pays de la convention qui n'est pas membre de l'UE, de l'EEE ou de l'ALÉNA. De plus, chaque article de limitation des avantages de la convention contenant un critère spécifique listé ci-dessous peut présenter des exigences particulières à respecter qui diffèrent des exigences d'une autre convention pour le même critère. De cette manière, vous devez cocher l'article sur la limitation des avantages de la convention pour les exigences particulières associées à chaque critère. En général, seule une case de limitation des avantages est requise pour demander une exonération de la convention, même si plus d'une case permettent de faire valoir les avantages de la convention pour cet élément de revenu.

Chaque critère est résumé ci-dessous pour votre commodité, mais également vous permettre de déterminer si vous répondez à un critère de limitation des avantages. Reportez-vous plutôt directement au texte de l'article sur la limitation des avantages pour déterminer quels critères sont disponibles sous cette convention et quelles sont les exigences requises de ces critères. Consultez le tableau 4, Limitation des avantages sur [IRS.gov/Individuals/International-Taxpayers/Tax-Treaty-Tables](https://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Tax-Treaty-Tables), pour un résumé des principaux critères dans le cadre de l'article sur la limitation des avantages qui sont pertinents pour justifier toute demande d'avantages de la convention.

- Gouvernement : ce critère est rempli si l'entité est l'état contractant, la subdivision politique ou l'autorité locale.
- Les fiducies de pension ou les fonds de pension exonérés d'impôts : ce critère requiert généralement que plus de la moitié des bénéficiaires ou des participants dans la fiducie ou le fonds résident dans le pays de résidence de la fiducie ou du fonds.
- Autre organisme exonéré d'impôt : ce critère requiert généralement que plus de la moitié de bénéficiaires, membres ou participants d'organisations religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles ou éducatives résident dans le pays de résidence de l'organisme.
- Société cotée en bourse : ce critère requiert généralement que les principales catégories d'actions soient principalement et régulièrement échangées sur un marché des valeurs reconnu dans son pays de résidence, alors que d'autres conventions permettent des échanges au sein des États-Unis ou du pays de la convention, ou dans certains pays tiers si le principal lieu de gestion est le pays de résidence.
- Filiale d'une société cotée en bourse : ce critère requiert généralement que 50 % des votes et la valeur des actions de l'entreprise soient détenus, directement

ou indirectement par cinq sociétés ou moins cotées en bourses répondant au critère de société cotée en bourse, du moment que toutes les entreprises dans la chaîne de propriété résident soit aux États-Unis soit dans le même pays de résidence que la filiale.

- Entreprise qui répond au critère de propriété et d'érosion de l'assiette fiscale : ce critère requiert généralement que 50 % des votes et de la valeur des actions de l'entreprise soient détenus, directement ou indirectement, par des individus, des gouvernements, des entités exonérées d'impôts et des sociétés cotées en bourse résidant dans le même pays que l'entreprise, du moment que toutes les entreprises dans la chaîne de propriété résident dans le même pays et que moins de 50 % du chiffre d'affaires soit cumulé ou payé directement ou indirectement à des personnes qui ne sont pas de bons actionnaires au titre du critère de propriété.

- Entreprise qui répond au critère d'avantages dérivés : ce critère est généralement limité aux pays de la convention membres de l'ALÉNA, de l'UE et de l'EEE et peut s'appliquer à tous les avantages ou à certains éléments de revenu uniquement (intérêts, dividendes, redevances). Ce critère exige généralement que plus de 95 % des votes et de la valeur des actions de l'entreprise soient détenus, directement ou indirectement par sept bénéficiaires équivalents ou moins [les bénéficiaires finaux résidant dans un pays membre de l'UE, de l'EEE ou de l'ALÉNA et à qui on accorde des avantages identiques au titre de leur propre convention avec les États-Unis sous un des critères de propriété inclus dans l'article sur la limitation des avantages (critères de propriété d'actions ou d'érosion de l'assiette fiscale)]. De plus, ce critère exige que moins de 50 % du chiffre d'affaires de l'entreprise soit versé ou cumulé, directement ou indirectement à des personnes qui ne sont pas des bénéficiaires équivalents.

- Une entreprise avec un élément de revenu qui répond au critère d'exploitation active d'un commerce ou d'une entreprise : ce critère requiert généralement que l'entreprise soit engagée dans l'exploitation active d'un commerce ou d'une entreprise dans son pays de résidence, que ses activités dans ce pays soient significatives par rapport à ses activités aux États-Unis, si le payeur est une partie liée et que le revenu peut être perçu de manière directe ou indirecte par rapport à ces activités.

- Détermination discrétionnaire favorable obtenue : ce critère requiert que l'entreprise obtienne une détermination favorable lui accordant des avantages attribuée par une autorité compétente américaine, même si l'entreprise ne parvient pas à remplir les critères objectifs de limitation des avantages spécifiques de la convention applicable, elle peut néanmoins faire valoir les avantages demandés. Sauf si une convention ou une explication technique est spécialement donnée, vous ne pouvez pas faire valoir les avantages discrétionnaires lorsque votre demande d'avantages discrétionnaires est en cours de traitement.

- Autre : pour d'autres critères de limitation des avantages qui n'apparaissent pas dans la liste ci-dessus (par exemple, critères de sièges). Identifiez les autres critères concernés ou saisissez N/A si la convention ne comporte pas d'article de limitation des avantages. Par exemple, si vous remplissez le critère de siège au titre de la

convention sur l'impôt sur le revenu entre les États-Unis et les Pays-Bas, vous devez écrire « critère de siège, Article 26(5) » dans le champ prévu.

Si une entité fait valoir les avantages d'une convention en son propre nom, elle doit remplir le formulaire W-8BEN-E. Si un détenteur d'intérêts dans une entité qui est considérée fiscalement transparente dans la juridiction du détenteur d'intérêts fait valoir les avantages d'une convention, le détenteur d'intérêts doit remplir le formulaire W-8BEN (s'il s'agit d'une personne physique) ou le formulaire W-8BEN-E (s'il s'agit d'une entité) en son propre nom en tant que résident concerné par la convention, et l'entité fiscalement transparente doit ajouter au formulaire W-8BEN ou au formulaire W-8BEN-E du détenteur d'intérêts le formulaire W-8IMY complété par l'entité fiscalement transparente (voir plus loin *Entités hybrides dans Instructions spéciales*).



Une convention sur l'impôt sur le revenu peut ne pas s'appliquer pour réduire le montant d'une taxe sur un élément de revenu reçu par une entité qui est considérée comme une entreprise domestique au regard du droit fiscal américain. De ce fait, ni l'entreprise domestique ni ses actionnaires ne peuvent bénéficier d'une réduction de l'impôt américain sur le revenu sur un élément de revenu perçu par l'entreprise et provenant de sources américaines.



Si vous êtes une entité qui tire un revenu en tant que résident d'un pays de la convention, vous pouvez cocher cette case si la convention applicable sur l'impôt sur le revenu ne contient pas de dispositions sur « la limitation des avantages ».

Ligne 14c. Si vous êtes une entreprise étrangère faisant valoir les avantages d'une convention sur l'impôt sur le revenu qui est entrée en vigueur avant le 1er janvier 1987 (et qui n'a pas été renégoziée) sur (a) des dividendes d'origine américaine qui vous ont été payés par une autre entreprise étrangère ou (b) des intérêts d'origine américaine qui vous ont été payés et qui provenaient de l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis par une autre entreprise étrangère, vous devez généralement être « résident qualifié » dans le pays d'une convention. Voir la section 884 pour la définition des intérêts payés qui proviennent de l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise aux États-Unis par une autre entreprise étrangère (« intérêts des filiales ») et pour d'autres règles d'application.

En règle générale, une entreprise étrangère est une résidente qualifiée d'un pays si l'un des cas suivants s'applique :

- Elle satisfait aux critères de propriété à 50 % et d'érosion de l'assiette fiscale.
- Ses actions sont principalement et régulièrement échangées sur un marché boursier bien établi dans son pays de résidence ou aux États-Unis.
- Elle exploite de manière active un commerce ou une entreprise dans son pays de résidence.
- Elle a reçu un statut de résident qualifié délivré par l'IRS. Voir la section 1.884-5 des Règlements relative aux exigences à satisfaire pour chacun de ces critères.



Si vous faites valoir les avantages d'une convention sur l'impôt sur le revenu entrée en vigueur après le 31 décembre 1986, ne cochez pas la case 14c.

Vous devez dans ce cas cocher la case 14b.

Ligne 15. N'utilisez la ligne 15 que si vous faites valoir les avantages d'une convention qui impose que vous remplissiez les conditions non couvertes par les déclarations que vous faites à la ligne 14 (ou d'autres certifications dans le formulaire). Cette ligne n'est généralement pas utilisée pour faire valoir les avantages découlant d'un article d'une convention sur les intérêts ou les dividendes (autres que les dividendes soumis à un taux préférentiel basés sur la propriété) ou un autre élément de revenu, sauf si l'article exige d'autres conditions. Par exemple, certaines conventions accordent un taux zéro sur les dividendes à certains résidents qualifiés si les exigences supplémentaires sont remplies, comme le pourcentage de propriété, la période de propriété et que le résident réponde à un ensemble de critères au titre de l'article sur la limitation des avantages applicable. Vous devez indiquer l'article de la convention spécifique ainsi que le paragraphe ou l'alinéa selon le cas. Vous devez également utiliser ce champ pour indiquer les exigences que vous remplissez au titre de l'article de la convention indiqué.

Ci-dessous figurent des exemples de personnes qui doivent compléter cette ligne.

- Les organismes exonérés faisant valoir les avantages d'une convention au titre des articles sur les organismes exonérés issus de conventions avec le Canada, le Mexique, l'Allemagne et les Pays-Bas.
- Les entreprises étrangères qui demandent un taux préférentiel applicable sur les dividendes sur la base de la propriété d'un pourcentage spécifique d'actions dans l'entité qui paye le dividende et sur la propriété de l'action dans une période de temps spécifique. Ces personnes doivent indiquer le pourcentage de participation et la période sur laquelle elles étaient en possession de l'action. Par exemple au titre de la convention entre les États-Unis et l'Italie, pour faire valoir un taux de 5 % sur les dividendes, l'entreprise italienne doit posséder 25 % des actions avec droit de vote sur une période de 12 mois.

Par ailleurs, si vous remplissez les conditions et que vous souhaitez faire valoir le paiement des dividendes à taux zéro au titre de l'article 10(3) de la convention sur l'impôt sur le revenu entre les États-Unis et l'Allemagne, vous devez remplir la ligne 15 avec « Article 10(3) », « 0 » et « dividendes » dans les champs prévus. Dans le champ prévu pour les explications, vous devez écrire que vous êtes le propriétaire bénéficiaire des dividendes, que vous êtes résident allemand, que vous avez directement détenu les actions représentant 80 % ou plus du droit de vote de la société payeuse des dividendes pour la période de 12 mois finissant à la date à laquelle le droit de dividendes est déterminé, et que vous remplissez les conditions de l'Article 28(2)(f)(aa) et (bb) et l'Article 28(4) de la convention concernant les dividendes.

- Les personnes qui font valoir les avantages d'une convention sur les redevances, si la convention contient plusieurs taux de retenue pour différents types de redevances.

- Les personnes qui font valoir les avantages d'une convention sur les intérêts, autres que les taux généralement applicables. Par exemple, au titre de la convention entre les États-Unis et l'Australie, d'après l'article 11(2), le taux d'intérêt généralement applicable est de 10 %. Cependant, les intérêts peuvent être exonérés de retenue si les conditions spécifiques exposées dans l'article 11(3) sont remplies.

Parties IV à XXVIII – Certification du statut au titre du chapitre 4

Vous devez remplir une seule partie pour les Parties IV à XXVIII en vue de certifier votre statut au titre du chapitre 4 (le cas échéant). Vous n'êtes pas tenu de remplir une certification de votre statut au titre du chapitre 4 si vous n'êtes pas le bénéficiaire d'un paiement soumis à retenue, ou si vous ne détenez pas de compte auprès d'une FFI qui demande ce formulaire. Identifiez quelle partie (le cas échéant) vous devez remplir en fonction de la case que vous avez cochée sur la ligne 5. Une entité qui sélectionne FFI non participante, FFI participante, FFI réputée conforme et enregistrée (autre qu'une FFI parrainée), FFI déclarante de modèle 1, FFI déclarante de modèle 2 ou NFFE à déclaration directe (sauf une NFFE parrainée à déclaration directe) sur la ligne 5 n'est pas tenue de remplir l'une des certifications dans les Parties IV à XXVIII.

IGA. Au lieu des certifications qui figurent dans les Parties IV à XXVIII du formulaire W-8BEN-E, vous pouvez fournir dans certains cas une certification différente à un agent chargé de la retenue. Consultez plus loin *Entités fournissant des certifications au titre d'un IGA applicable dans Instructions spéciales*.

Partie IV – FFI parrainée

Ligne 16. Si vous êtes une FFI parrainée décrite dans la section 1.1471-5(f)(1)(i)(F) des Règlements, inscrivez le nom de l'entité parraine qui a accepté les responsabilités de l'enquête préalable, du reporting et des obligations de retenue (le cas échéant) au nom de la FFI parrainée identifiée sur la ligne 1. Vous devez fournir votre GIIN sur la ligne 9.

Ligne 17. Vous devez cocher la case applicable pour certifier que vous êtes soit une entité d'investissement parrainée, soit une société étrangère contrôlée et parrainée [au sens de la section 957(a)], et que vous remplissez les autres exigences applicables pour ce statut.

Partie V – Banque locale certifiée, non enregistrée et réputée conforme

Ligne 18. Si vous êtes une banque locale certifiée, non enregistrée et réputée conforme doit cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut certifié et réputé conforme.

Partie VI – FFI certifiée et réputée conforme, avec uniquement des comptes de faible valeur

Ligne 19. Si vous êtes une FFI certifiée et réputée conforme, avec uniquement des comptes de faible valeur, cochez la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour cette classification certifiée et réputée conforme.

Partie VII – Véhicule d'investissement à capital fermé, parrainé, certifié et réputé conforme

Ligne 20. Inscrivez le nom de l'entité parraine qui a accepté les responsabilités de l'enquête préalable, du reporting et des obligations de retenue de l'entité identifiée sur la ligne 1, comme si l'entité sur la ligne 1 était une FFI participante. Vous devez aussi indiquer le GIIN de votre entité parraine sur la ligne 9a.

Ligne 21. Si vous êtes un véhicule d'investissement parrainé à capital fermé, cochez la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut certifié et réputé conforme.

Partie VIII – Société d'investissement par emprunt à court terme, certifiée et réputée conforme

Ligne 22. Si vous êtes une entité d'investissement par emprunt à court terme, cochez la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut certifié et réputé conforme.

Partie IX – Certaines entités d'investissement ne gérant pas de comptes financiers

Ligne 23. Si vous êtes une FFI étant une institution financière uniquement parce que vous êtes décrit dans la section 1.1471-5(e)(4)(i)(A) des Règlements et si vous ne gérez pas de comptes financiers, cochez la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut certifié et réputé conforme.

Partie X – FFI documentée par le propriétaire

Ligne 24a. Si vous êtes une FFI documentée par le propriétaire, cochez la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut et que vous fournissez ce formulaire à une institution financière américaine, une FFI participante, une FFI déclarante de modèle 1, ou une FFI déclarante de modèle 2 qui accepte d'agir en tant qu'agent chargé de la retenue désigné pour ce qui vous concerne. Voir la section 1.1471-5(f)(3) des Règlements pour plus d'informations sur une FFI documentée par le propriétaire, notamment à l'égard d'un agent chargé de la retenue désigné.

Ligne 24b. Cochez la case pour certifier que vous avez fourni, ou que vous allez fournir les informations énoncées dans les certifications, y compris le rapport de la FFI documenté par le propriétaire et les informations valides pour chaque personne identifiée dans le rapport de la FFI documenté par le propriétaire décrit à la ligne 24b.

Ligne 24c. Cochez la case pour certifier que vous avez fourni, ou que vous fournirez la lettre de l'auditeur (au lieu des informations demandées sur la ligne 24b) qui répond aux exigences précisées sur cette ligne.



Cochez la ligne 24b ou 24c. Ne cochez pas les deux cases.

Ligne 24d. Cochez la case si vous n'avez pas de bénéficiaires subsidiaires ou de classes désignées avec des bénéficiaires non identifiés. Bien que cette certification ne soit pas exigée, un rapport du propriétaire fourni par une FFI et documenté par le propriétaire reste définitivement valide au titre du chapitre 4, sous réserve d'un changement de circonstances en ce qui concerne les obligations offshore [selon la définition de la section 1.6049-5(c)(1) des Règlements], ceci uniquement si cette certification est fournie et que le solde de tous les comptes détenus par la FFI documentée par le propriétaire avec l'agent chargé de la retenue n'excède pas 1 million de dollars à la dernière des deux échéances suivantes : le 30 juin 2014 ou le dernier jour de l'année calendaire au cours de laquelle le compte a été ouvert, et au dernier jour de chaque année calendaire suivante qui précède le paiement, en appliquant les principes de consolidation de la section 1.1471-5(b)(4)(iii) des Règlements.

Partie XI – Distributeur restreint

Ligne 25a. Si vous êtes un distributeur restreint, cochez la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut.

Lignes 25b et 25c. Cochez la case appropriée pour certifier votre statut. Ne cochez pas les deux cases.



Un distributeur restreint ne peut se certifier que pour un compte qu'il gère et qui est lié à un accord de distribution avec un fonds restreint. Un distributeur restreint qui reçoit, dans le cadre de cet accord de distribution, un paiement soumis à retenue au titre du chapitre 3 ou un paiement soumis à retenue doit compléter le formulaire W-8IMY et non ce formulaire, sauf s'il détient des intérêts en relation avec cet accord en tant que propriétaire bénéficiaire.

Partie XII – FFI non déclarante de type IGA

Ligne 26. Cochez la case pour indiquer que vous êtes considéré comme une FFI non déclarante de type IGA. Vous devez identifier l'IGA en inscrivant le nom de la juridiction dans laquelle cet IGA est appliqué avec les États-Unis et indiquer s'il s'agit d'un IGA de modèle 1 ou 2. Vous devez aussi indiquer le nom de l'agent chargé de la retenue avec la catégorie spécifique de FFI décrite dans l'annexe II de l'IGA. Au moment d'indiquer la catégorie spécifique de la FFI décrite dans l'annexe II, vous devez

utiliser le vocabulaire de l'annexe II qui définit le mieux et le plus en détail votre statut. Par exemple, indiquez « entité de placement entièrement détenue par des bénéficiaires effectifs exonérés » plutôt que « propriétaire bénéficiaire exonéré ». Si vous êtes une FFI non déclarante de type IGA faisant valoir un statut réputé conforme en vertu des règlements, vous devez alors indiquer à cette ligne pour quelle section de ces règlements vous remplissez les conditions.

Si vous êtes une institution financière non déclarante au titre d'un IGA applicable parce que vous remplissez les conditions d'une FFI documentée par le propriétaire en vertu de ces règlements, ne cochez pas la case « FFI non déclarante de type IGA ». À la place, vous devez cocher la case « FFI documentée par le propriétaire » et remplir la Partie X au lieu de la Partie XII.

Consultez les instructions pour la ligne 9a pour savoir dans quels cas un GILIN est nécessaire pour une FFI non déclarante de type IGA (y compris une fiducie d'une fiducie documentée par ses fiduciaires étant une personne étrangère).

Partie XIII – Gouvernement étranger, Gouvernement d'un territoire américain, ou Banque centrale d'émission étrangère

Ligne 27. Si vous êtes un gouvernement étranger ou une subdivision politique d'un gouvernement étranger (y compris les agences et filiales entièrement détenues par celui-ci), un gouvernement d'un territoire américain, ou une banque centrale étrangère d'émission (chacun étant défini dans la section 1.1471-6 des Règlements) vous devez cocher la case et certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut (notamment que vous ne vous engagez pas dans le type d'activités financières et commerciales décrites à cette ligne, sauf dans les limites autorisées par la section 1.1471-6(h)(2) des Règlements).



Si vous êtes un gouvernement étranger ou une subdivision politique d'un gouvernement étranger (y compris les agences et filiales entièrement détenues par celui-ci), un gouvernement d'un territoire américain, ou une banque centrale étrangère d'émission, vous ne devez remplir le formulaire W-8BEN-E que pour les paiements pour lesquels vous ne demandez pas l'application des sections 115(2), 892 ou 895 ; sinon, vous devez utiliser le formulaire W-8EXP.

Part XIV – Organisme international

Ligne 28a. Cochez cette case pour certifier que vous êtes un organisme international selon la description de la section 7701(a) (18).



Si vous êtes une entité désignée comme organisme international par décret (selon les dispositions 22 U.S.C. 288 à 288f), cochez la case 28a. Cependant, si vous demandez une exonération sur les retenues au titre du chapitre 3, utilisez le formulaire W-8EXP.

Ligne 28b. Si vous êtes un organisme international autre que celui décrit sur la ligne 28a, vous devez cocher la case pour certifier que vous remplissez toutes les exigences pour ce statut.

Partie XV – Plans de retraite exonérés

Lignes 29a, b, c, d, e, et f. Si vous êtes un plan de retraite exonéré, vous devez cocher la case appropriée pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut.

Partie XVI – Entité entièrement détenue par des propriétaires bénéficiaires exonérés

Ligne 30. Si vous êtes une entité entièrement détenue par des propriétaires bénéficiaires exonérés, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut. Vous devez aussi fournir les documents sur le propriétaire décrits sur cette ligne, qui établissent que chacun de vos propriétaires directs ou créanciers de l'entité est un propriétaire bénéficiaire exonéré selon la description de la section 1.1471-6(b) des Règlements.

Partie XVII – Institution financière territoriale

Ligne 31. Si vous êtes une institution financière territoriale, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut.

Partie XVIII – Entité d'un groupe non financier exclue

Ligne 32. Si vous êtes une entité d'un groupe non financier exclue, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut.

Partie XIX – Jeune entreprise non financière exclue

Ligne 33. Si vous êtes une jeune entreprise non financière exclue, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut. Vous devez aussi préciser la date de constitution ou la date de la résolution prise par votre conseil d'administration (ou toute mesure équivalente) approuvant une nouvelle ligne d'activité (qui ne peut pas être celle d'une institution financière ou d'une NFFE passive).

Partie XX – Entité non financière en liquidation ou en faillite exclue

Ligne 34. Si vous êtes une entité non financière en liquidation ou en faillite exclue, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut. Vous devez également indiquer la date à laquelle vous avez présenté un plan de liquidation, un plan de réorganisation ou déposé votre bilan.

Partie XXI – Organisme 501(c)

Ligne 35. Si vous êtes une entité qui fait valoir au titre du chapitre 4 son statut d'organisme relevant de la section 501(c) en vertu de la section 1.1471-5(e)(5)(v) des Règlements, vous devez cocher la case et indiquer la date à laquelle l'IRS vous a transmis une lettre de détermination ou fournir la copie d'un avis rendu par un avocat américain certifiant que vous êtes un organisme relevant de la section 501(c) (sans considération de la possibilité que vous soyez une fondation privée étrangère).



Cependant, si vous êtes un organisme relevant de la section 501(c) qui demande une exonération sur les retenues au titre du chapitre 3, utilisez le formulaire W-8EXP.

Partie XXII – Organisme à but non lucratif

Ligne 36. Si vous êtes un organisme à but non lucratif (sauf une entité qui fait valoir au titre du chapitre 4 son statut d'organisme relevant de la section 501(c) en vertu de la section 1.1471-5(e)(5)(v) des règlements), vous devez cocher la case pour certifier que vous remplissez les conditions pour ce statut.

Organisme à but non lucratif au titre d'un IGA. Si vous êtes une entité établie et gérée dans une juridiction considérée comme ayant un IGA applicable et qui est décrite dans l'annexe I en tant qu'organisme à but non lucratif correspondant à une NFFE active, consultez plus loin *Entités fournissant des certifications au titre d'un IGA applicable dans Instructions spéciales.*

Partie XXIII – NFFE cotée en Bourse ou filiale NFFE d'une entreprise cotée en Bourse

Ligne 37a. Si vous êtes une NFFE cotée en Bourse, vous devez cocher la case pour certifier que vous n'êtes pas une institution financière et indiquer le nom du marché boursier dans lequel vos actions sont échangées.

Ligne 37b. Si vous êtes une NFFE qui est un membre du même groupe affilié étendu qu'une entité cotée en Bourse sur le marché américain ou sur un marché étranger, vous devez cocher cette case, indiquer le nom de l'entité cotée en Bourse, et préciser le nom du marché boursier dans lequel les actions de l'entité cotée en Bourse sont échangées. Consultez la section 1.1472-1(c)(1)(i) des Règlements pour déterminer si les actions d'une entité sont régulièrement échangées sur un marché boursier bien établi (en remplaçant le terme « NFFE » par « entité américaine », le cas échéant, pour vérifier si une entité est cotée en Bourse).

Partie XXIV – NFFE territoriale exclue

Ligne 38. Si vous êtes une NFFE territoriale exclue, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour cette classification. Voir la section 1.1472-1(c)(1)(iii) des Règlements pour la définition d'une NFFE territoriale exclue.

Partie XXV – NFFE active

Ligne 39. Si vous êtes une NFFE active, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour ce statut, notamment le critère sur les actifs et le revenu passif décrit dans la certification correspondant à cette partie. Pour l'application de ce critère, le revenu passif inclut les dividendes, les intérêts, les loyers, les redevances, les rentes et certaines autres formes de revenu passif. Voir la section 1.1472-1(c)(1)(iv)(A) des Règlements pour plus de détails sur la définition du revenu passif. Voir aussi la section 1.1472-1(c)(1)(iv)(B) des Règlements pour les exceptions sur la définition du revenu passif pour certains types de revenus.

Partie XXVI – NFFE passive

Ligne 40a. Si vous êtes une NFFE passive, vous devez cocher la case pour certifier que vous n'êtes pas une institution financière et que vous ne certifiez pas votre statut en tant que NFFE cotée en Bourse, filiale NFFE d'une entreprise cotée en Bourse, NFFE territoriale exclue, NFFE active, NFFE à reporting direct ou NFFE parrainée à reporting direct.

Remarque : Si vous étiez une NFFE passive n'eût été votre gestion par certains types de FFI (voir la section 1.1471-5(e)(4)(i)(B) des Règlements), vous ne devriez pas compléter la ligne 40a car vous seriez considéré comme une institution financière et non comme une NFFE passive.



Si vous êtes une NFFE qui peut prétendre au titre de NFFE active (ou une autre NFFE décrite dans une autre partie de ce formulaire), vous pouvez tout de même cocher la ligne 40a et indiquer le nom de vos propriétaires américains significatifs ou certifier que vous n'avez pas de propriétaire américain significatif.

Ligne 40b. Cochez cette case pour certifier que vous n'avez pas de propriétaires américains significatifs.

Ligne 40c. Si vous ne cochez pas la case, et si faites la certification sur la ligne 40b, vous devez cocher cette case 40c et compléter la Partie XXIX pour identifier et fournir le nom, l'adresse et le TIN de chacun de vos propriétaires américains significatifs.

Remarque : Si vous êtes une NFFE qui fournit le formulaire W-8BEN-E à une FFI considérée comme une FFI déclarante de modèle 1 ou de modèle 2, vous pouvez également utiliser la Partie XXIX pour déclarer des ressortissants américains de contrôle (comme décrit dans un IGA applicable). Les références aux « ressortissants américains de contrôle » dans cette partie s'appliquent uniquement si le formulaire est fourni à une FFI considérée comme une FFI déclarante de modèle 1 ou de modèle 2.

Partie XXVII – FFI affiliée exclue

Ligne 41. Si vous êtes une FFI affiliée exclue, vous devez cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour cette classification. Cette classification s'applique uniquement à une FFI affiliée exclue qui détient un compte de dépôt décrit dans la certification de cette partie et qui fournit des informations la

concernant à l'institution financière qui gère le compte de dépôt. Vous ne pouvez pas prétendre à cette classification si vous recevez, ou effectuez des paiements soumis à retenue de, ou à une personne autre qu'un membre de votre groupe affilié étendu, ou autre que l'établissement dépositaire spécifié dans la phrase précédente. Voir la section 1.1471-5(e)(5)(iv) des Règlements pour toutes les exigences de ce statut.

Partie XXVIII – NFFE parrainée à reporting direct

Lignes 42 et 43. Si vous êtes une NFFE parrainée à reporting direct, vous devez inscrire le nom de l'entité parraine sur la ligne 42 et cocher la case pour certifier que vous répondez à toutes les exigences pour cette classification. Vous devez également fournir votre GIIN sur la ligne 9a.

Partie XXIX – Propriétaires américains significatifs d'une NFFE passive

Si vous vous êtes identifié comme une NFFE passive (y compris une entité d'investissement qui est une NFFE territoriale mais non une NFFE territoriale exclue au titre de la section 1.1472-1(c) des Règlements) avec au moins un propriétaire américain significatif dans la Partie XXVI, vous devez identifier chacun des propriétaires américains significatifs. Indiquez le nom, l'adresse et le TIN de chaque propriétaire américain significatif dans la colonne appropriée. Vous pouvez joindre ces informations dans une déclaration séparée, qui est une déclaration sous peine de parjure et reste soumise aux autres certifications faites dans la Partie XXX. Si vous êtes un ressortissant américain de contrôle déclarant (comme décrit dans un IGA applicable) d'une FFI de modèle 1 ou d'une FFI déclarante de modèle 2 auprès de laquelle vous gérez un compte qui demande ces informations de propriété avec ce formulaire, vous devez utiliser ce champ ou joindre une déclaration séparée pour déclarer ces personnes.

Partie XXX – Certification

Le formulaire W-8BEN-E doit être signé et daté par un représentant autorisé ou un dirigeant du propriétaire bénéficiaire, du bénéficiaire participant (au titre de la section 6050W) ou du détenteur de compte d'une FFI demandant ce formulaire. Vous devez cocher la case pour certifier que vous avez la capacité juridique de signer pour l'entité identifiée sur la ligne 1 qui est le propriétaire bénéficiaire du revenu. Si le formulaire W-8BEN-E est rempli par un agent agissant en vertu d'une procuration dûment autorisée, le formulaire doit être accompagné du document original ou d'une copie, la procuration autorisant explicitement l'agent à représenter le mandant pour la préparation, la rédaction ou la présentation du formulaire. Le formulaire 2848, Procuration et déclaration de représentation, peut être utilisé à cet effet. L'agent, de même que le propriétaire bénéficiaire, le bénéficiaire ou le détenteur de compte (le cas échéant), peut encourir les sanctions liées à un formulaire erroné, faux ou frauduleux. En signant le formulaire W-8BEN-E, le représentant autorisé, le dirigeant ou l'agent de l'entité accepte aussi

de fournir un nouveau formulaire dans un délai de 30 jours après un changement de circonstances rendant caduques les informations du formulaire.

L'agent chargé de la retenue peut vous autoriser à fournir ce formulaire avec une signature électronique. La signature électronique doit indiquer que le formulaire a été signé électroniquement par une personne autorisée à le faire (par exemple, avec l'heure et la date et une déclaration indiquant que le formulaire a été signé électroniquement). Le simple fait de saisir votre nom sur la ligne de signature n'est pas une signature électronique.

Transactions de courtage ou échanges de marchandises. Les revenus de transactions de courtage ou d'échanges de marchandises sont soumis aux règles de déclaration et de retenue d'impôt de réserve, sauf si le formulaire W-8BEN-E (ou un autre formulaire) est soumis pour informer le courtier ou le négociant que vous êtes un étranger exonéré.

Vous êtes considéré comme un étranger exonéré pour une année calendaire au cours de laquelle :

- vous êtes une entreprise, une société de personnes, une succession ou une fiducie étrangère ; et
- Vous n'avez pas été engagé au cours de l'année, et vous ne prévoyez pas de l'être, dans un commerce ou une entreprise aux États-Unis pouvant générer directement des revenus de transactions de courtage ou d'échanges de marchandises.

Instructions spécifiques

Entité hybride faisant valoir les avantages d'une convention

Si vous êtes une entité hybride faisant valoir en votre propre nom les avantages d'une convention en tant que résident, vous pouvez le faire dans le cadre d'une convention fiscale applicable. Vous devez compléter ce formulaire W-8BEN-E pour faire valoir les avantages d'une convention de la manière décrite dans les instructions de la Partie III et compléter la Partie I de la manière indiquée ci-après. Veuillez noter que vous ne devez pas compléter la ligne 5 indiquant votre statut au titre du chapitre 4 sauf si vous êtes une entité transparente qui est considérée comme le bénéficiaire au titre du chapitre 4.

Si vous êtes une entité de transfert faisant valoir les avantages d'une convention relatifs à un paiement soumis à retenue, vous devez aussi fournir le formulaire W-8IMY ainsi qu'une déclaration relative aux retenues (le cas échéant) précisant le statut au titre du chapitre 4 de chacun de vos partenaires ou propriétaires. Les informations relatives à l'attribution ne sont pas requises dans cette déclaration concernant les retenues sauf si un ou plusieurs partenaires ou propriétaires sont soumis à retenue au titre du chapitre 4 (par exemple, une FFI non participante). Si vous êtes une entité transparente faisant valoir les avantages d'une convention relatifs à un paiement soumis à retenue, sauf si vous êtes considérée comme le bénéficiaire au titre du chapitre 4 et que vous possédez votre propre GIIN, votre propriétaire unique doit fournir le formulaire W-8BEN-E ou le formulaire W-8BEN (selon le cas) à l'agent chargé de la retenue en même

temps que ce formulaire. Vous-même ou l'agent chargé de la retenue pouvez utiliser la ligne 10 pour informer l'agent chargé de la retenue qu'il doit associer les deux formulaires.

Ligne 1. Inscrivez votre raison sociale (par référence à votre identité juridique dans votre pays d'enregistrement ou d'établissement).

Ligne 2. Inscrivez le pays dont les lois réglementent votre création, votre organisation ou votre gérance.

Ligne 3. Laissez cette ligne vide. Pour remplir ce formulaire en tant qu'entité hybride faisant valoir les avantages d'une convention (y compris une entité ignorée), vous êtes considéré comme le propriétaire bénéficiaire et devez être identifié sur la ligne 1.

Ligne 4. Cochez la case qui s'applique : entité ignorée, société de personnes, fiducie cédante ou fiducie simple. Vous devez aussi cocher la case indiquant que vous êtes une entité hybride faisant valoir les avantages d'une convention et remplir la Partie III.

Ligne 5. Laissez cette ligne vide sauf dans les circonstances décrites ci-dessus.

Lignes 6, 7 et 8. Remplissez les lignes 6, 7 et 8 comme indiqué dans les instructions spécifiques précédemment.

Ligne 9b. Si, pour des raisons fiscales, votre pays de résidence vous a attribué un numéro d'identification fiscale, inscrivez-le ici. N'inscrivez pas le numéro d'identification fiscale de votre ou de vos propriétaires.

Ligne 10. Cette ligne de référence est utilisée pour associer ce formulaire W-8BEN-E à un autre certificat relatif aux retenues applicables ou à tout autre document fourni au titre du chapitre 4. Par exemple, si vous êtes une société de personnes faisant valoir les avantages d'une convention, vous pouvez souhaiter donner une information à l'agent chargé de la retenue pour associer ce formulaire W-8BEN-E au formulaire W-8IMY et aux documents du, ou des propriétaires que vous fournissez dans le but d'établir le statut de votre, ou de vos propriétaires au titre du chapitre 4.

Vous devez remplir les Parties III et XXX en respectant les instructions spécifiques ci-dessus. Remplissez la Partie II le cas échéant.

Entité hybride inversée étrangère

Une entité hybride inversée étrangère ne doit remplir le formulaire W-8BEN-E que pour les paiements pour lesquels elle ne fait pas valoir les avantages d'une convention au nom de ses propriétaires, et elle doit indiquer son statut au titre du chapitre 4 lorsqu'elle reçoit un paiement soumis à retenue. Une entité hybride inversée étrangère faisant valoir les avantages d'une convention au nom de ses propriétaires doit fournir à l'agent chargé de la retenue le formulaire W-8IMY (notamment son statut au titre du chapitre 4 lorsqu'elle reçoit un paiement soumis à retenue), ainsi qu'une déclaration relative aux retenues et les formulaires W-8BEN ou W-8BEN-E (ou une justification des exonérations autorisées) au nom de chacun de ses propriétaires qui font valoir les avantages d'une convention. Voir le formulaire W-8IMY et les instructions associées pour plus d'informations.

Entités fournissant des certifications au titre d'un IGA applicable

Une FFI dans une juridiction IGA auprès de laquelle vous détenez un compte peut vous fournir une certification de statut au titre du chapitre 4 d'une autre façon que celle montrée dans les Parties IV à XXVIII afin de satisfaire aux exigences de l'enquête préalable dans le cadre d'un IGA applicable. Dans un tel cas, vous pouvez joindre la certification alternative à ce formulaire W-8BEN-E au lieu de remplir la certification comme demandé dans les Parties IV à XXVIII, dans le cas où : 1) vous estimez que la certification reflète précisément votre statut au titre du chapitre 4 ou au titre d'un IGA applicable ; et 2) l'agent chargé de la retenue vous remet une déclaration écrite précisant qu'il a fourni la certification pour répondre aux exigences de son enquête préalable en tant que FFI participante ou FFI réputée conforme et enregistrée au titre d'un IGA applicable. Par exemple, une Entité A établie dans un Pays A possède un compte auprès d'une FFI dans un Pays B. Un IGA de modèle 1 est en vigueur dans le Pays B. La FFI dans le Pays B peut demander à l'Entité A de fournir une certification de statut au titre du chapitre 4 selon les modalités du IGA du Pays B afin de répondre aux exigences de son enquête préalable au titre de l'IGA du Pays B.

Vous pouvez aussi fournir avec ce formulaire une certification au titre d'un IGA applicable si vous établissez votre statut au titre du chapitre 4 avec les définitions fournies dans un IGA applicable, et si votre certification identifie la juridiction considérée comme ayant un IGA applicable, et décrit votre statut en tant que NFFE ou FFI conformément avec l'IGA applicable. Cependant, si vous établissez votre statut au titre d'un IGA applicable en tant que NFFE, vous devez néanmoins, en vue de remplir ce formulaire, définir si vous êtes une NFFE exclue au titre des Règlements, sauf si une certification différente vous a été fournie par une FFI décrite dans le paragraphe précédent qui couvre votre certification en tant que NFFE (comme une « NFFE active ») comme définit dans l'IGA applicable. De plus, vous êtes tenu de respecter les conditions de votre statut en vertu des lois de la juridiction IGA auxquelles vous êtes soumis si vous établissez votre statut au titre de cet IGA. Si vous ne pouvez pas fournir les certifications dans les Parties IV à XXVIII, ou si vous êtes une entité à but non lucratif qui correspond à la définition d'une « NFFE active » au titre d'un IGA applicable, ne cochez pas de case à la ligne 5. Cependant, si vous établissez votre statut d'après les définitions de l'IGA et que vous pouvez certifier votre statut au titre du chapitre 4 dans ce formulaire, vous n'avez pas à fournir les certifications décrites dans ce paragraphe, sauf si la FFI à qui vous adressez ce formulaire le demande.

Toutes les certifications fournies au titre d'un IGA applicable sont des déclarations sous peine de parjure et restent soumises aux autres certifications faites dans la Partie XXX.

Entités fournissant des certifications supplémentaires au titre des Règlements

Si vous remplissez les conditions pour un statut qui n'est pas indiqué dans ce formulaire, vous pouvez joindre les certifications applicables à ce statut en utilisant n'importe quel autre formulaire W-8 sur lequel les certifications appropriées apparaissent. Si les certifications applicables n'apparaissent sur aucun formulaire W-8 (si, par exemple, de nouveaux règlements créent un nouveau statut et que ce formulaire n'a pas été actualisé pour prendre en compte ce statut), vous pouvez alors joindre un dossier qui certifie que vous remplissez les conditions pour le statut décrit dans une section particulière des Règlements. Indiquez la disposition applicable dans les Règlements. Toute certification jointe de cette nature devient partie intégrante de ce formulaire W-8BEN-E, constitue une déclaration sous peine de parjure et est soumise aux autres certifications faites dans la Partie XXX.

Paperwork Reduction Act Notice (Loi sur la réduction des formalités administratives). Nous demandons que les informations indiquées sur ce formulaire prennent en compte les lois du Code des impôts des États-Unis. Vous êtes tenu de donner ces informations. Nous en avons besoin pour garantir que vous vous conformez à la loi et pour nous permettre de calculer et de percevoir le montant d'impôt approprié.

Vous n'êtes pas tenu de fournir les informations demandées sur un formulaire soumis au Paperwork Reduction Act Notice (Loi sur la réduction des formalités administratives), sauf si le formulaire indique un numéro de contrôle OMB valide. Les registres ou les enregistrements relatifs à un formulaire ou ses instructions peuvent être conservés aussi longtemps qu'ils demeurent pertinents en regard de l'une des lois du Code des impôts. En général, les déclarations d'impôt et les informations retournées sont confidentielles, comme le prévoit la section 6103.

Le temps nécessaire pour remplir et soumettre ce formulaire peut varier en fonction des circonstances individuelles. Le temps moyen estimé est le suivant : **Gestion des documents**, 12 heures, 40 minutes ; **Compréhension de la loi ou du formulaire**, 4 heures, 17 minutes ; **Préparation et envoi du formulaire**, 8 heures, 16 minutes.

Si vous avez des commentaires sur la précision de ces estimations de temps ou des suggestions pour simplifier ce formulaire, nous serions heureux de les connaître. Vous pouvez nous envoyer vos commentaires à [IRS.gov/FormComments](https://www.irs.gov/FormComments). Vous pouvez écrire à Internal Revenue Service, Tax Forms and Publications, 1111 Constitution Ave. NW, IR-6526, Washington, DC 20224. N'envoyez pas le formulaire W-8IMY à ce bureau. Vous devez le donner à votre agent chargé de la retenue.
